



HAL
open science

Artisans en Grésivaudan aux XVIIe et XVIIIe siècles : les potiers de terre de La Terrasse

Perrine Blanc

► **To cite this version:**

Perrine Blanc. Artisans en Grésivaudan aux XVIIe et XVIIIe siècles: les potiers de terre de La Terrasse. Histoire. 2008. dumas-00326031

HAL Id: dumas-00326031

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00326031>

Submitted on 1 Oct 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

BLANC Perrine

Juillet 2008

Master 1 « Sciences humaines et sociales »

Mention : Histoire et Histoire de l'Art

Spécialité : Archéologie

Artisans en Grésivaudan aux XVIIe et XVIIIe siècles : les potiers de terre de La Terrasse



Sous la direction d'A. Belmont, professeur d'Histoire Moderne

Université Pierre Mendès France, Grenoble II

U.F.R des Sciences Humaines, département d'Histoire de l'Art

BLANC Perrine

Juillet 2008

Master 1 « Sciences humaines et sociales »

Mention : Histoire et Histoire de l'Art

Spécialité : Archéologie

Artisans en Grésivaudan aux XVIIe et XVIIIe siècles : les potiers de terre de La Terrasse



Sous la direction d'A. Belmont, professeur d'Histoire Moderne

Université Pierre Mendès France, Grenoble II

U.F.R des Sciences Humaines, département d'Histoire de l'Art

Introduction générale

« L'Art de l'ouvrier potier est le plus ancien de tous les arts ; il les résume tous parce qu'il réunit les formes et les matières infiniment variées, auxquelles le feu vient ajouter les couleurs et les tons dont la gamme n'a pas de limite... »¹. Cette belle définition est attribuée à Alexandre Bigot, professeur de chimie et de physique à l'Ecole Alsacienne à la fin du XIXe siècle et devenu potier lui-même. L'art des potiers de terre est le thème de l'étude que nous proposons.

Curieusement, c'est sur un chantier de fouilles que ce sujet a pris corps. La découverte de quelques tessons de céramique moderne a suscité des interrogations et une certaine curiosité. Dans un premier temps il fut question de matériel plus particulièrement puis ce fut une proposition de travail en archives. Recherches qui se sont avérées réellement passionnantes.

Cette étude se base sur l'enquête effectuée par Anne Berthelet dans sa thèse sur les Pêcheur, potiers de terre à Voiron et Chirens². Selon elle, une branche Pêcheur existait dans le Grésivaudan, et plus précisément à La Terrasse, commune située entre Lumbin et le Touvet. En effet, cette branche des Pêcheur, qui sont présents au XVIIIe et XIXe siècle dans la région de Voiron, existe bel et bien. Le compte-rendu qui suit en est le témoignage. Mais ce ne sont pas seulement les Pêcheur, se sont aussi quelques autres familles qui exercent leur profession dans ce village de la vallée de l'Isère, entre la fin du XVIIe siècle et le début du XVIIIe.

Nos sources sont essentiellement des registres de notaires en activité à La Terrasse à cette période. Ces registres ont été consultés uniquement aux Archives Départementales de l'Isère à Grenoble.

Le but premier était donc de déterminer quelles étaient les formes de céramiques en Dauphiné à l'époque moderne, s'il existait des ateliers aussi importants que ceux qui sont désormais attestés en Drôme à Larnage ou dans l'Ain à Meillonas. Mais nous nous

¹ FONTAINE Georges, *La céramique française*, Paris, PUF, 1965, 185 p.

² BERTHELET Anne, *Les Pêcheur, une dynastie d'artisans potiers en Bas-Dauphiné*, Grenoble, Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, 2004, 84 p.

sommes dirigés sur les recherches en archives : elles devaient permettre d'en apprendre plus sur ce Pêcheur, potier de La Terrasse dont nous avons mention dans un document des Archives Départementales de l'Isère. Les questionnements sont devenus de plus en plus nombreux au fil des recherches et n'ont pas tous obtenu de réponses malgré l'analyse des nombreux actes notariés consultés.

Pour présenter le résultat de nos observations, nous évoquerons dans un premier chapitre les sources de l'étude qui nous ont permis de progresser et d'aboutir aux conclusions que nous allons évoquer. Le deuxième chapitre sera consacré principalement aux différentes familles d'artisans potiers qui se sont établies à La Terrasse et nous découvrirons leurs généalogies. Enfin, dans un dernier chapitre, nous nous attarderons sur leur activité dans le village et essaierons de comprendre quelles sont les motivations de leur installation, ce qui peut expliquer le développement puis l'arrêt apparent de leur travail.

Remerciements

Cette année fut riche d'interrogations, de remises en questions, d'attentes fiévreuses, d'enseignements : pratiques, historiques et aussi personnels. Elle connut bien des aléas, mais l'on ressort toujours grandi d'une telle expérience.

Ce mémoire de première année de Master n'aurait jamais vu le jour sans la disponibilité et l'aide précieuse de Mr. Alain BELMONT, professeur d'Histoire moderne à l'Université de Grenoble II. Qu'il en soit ici chaleureusement remercié.

Mes remerciements vont aussi à Mme VIALLET, directrice des Archives Départementales de l'Isère, pour m'avoir permis d'assister à son cours de paléographie moderne. De même qu'à l'ensemble du personnel des Archives Départementales de l'Isère pour leur aide, leur patience et leurs renseignements.

Je suis reconnaissante à Mr. Alain de MONTJOYE, archéologue à la Conservation du Patrimoine de l'Isère, pour la mise à disposition du lot de céramiques des fouilles de la rue des Beaux Tailleurs. Toujours à la Conservation du Patrimoine de l'Isère, je remercie Mr. Pierre-Yves CARRON, dessinateur, pour son enseignement pratique des dessins de céramiques et le prêt de son matériel.

J'ai pu participer à une formation à la recherche documentaire (Bibliothèque Universitaire Droit-Lettres) grâce à Mme Lucie ALBARET. Quelle soit remerciée pour ses conseils, dont j'ai pu bénéficier, qui m'ont permis d'accéder rapidement aux données bibliographiques nécessaires.

Je souhaite laisser une touche plus personnelle dans ces quelques lignes et remercie ma chère famille et tous ceux qui sont dans mon cœur, eux qui ont supporté mon caractère parfois impulsif durant ces recherches et qui m'ont régulièrement soutenu par leurs conseils de grande valeur. Merci !

Sources

- SCHMITT Anne, « *Archéométrie et Archéologie* », cours de Master 1 Archéologie et Histoire des Mondes Anciens, Université Lyon II, deuxième semestre année 2007-2008.

- SCHMITT Anne, « *Les techniques de l'Archéologie* », intervention sur Radio France Culture du 19 mars 2008, 14h30-15h.

Archives départementales de l'Isère :

Série E, sous-série 3 E, minute des notaires de La Terrasse et Crolles :

Notaires de Crolles :

- 3 E 601 à 3 E 608, Claude Ramel, 1662-1671 ;
- 3 E 620 et 3 E 621, Claude Ramel 1689-1692 ;
- 3 E 622 à 3 E 624, Jean Ramel, 1699-1702.

Notaires de La Terrasse :

- 3 E 1647/1 à 3 E 1647/5, Claude Pillot, 1672-1696 ;
- 3 E 27635 à 3 E 27636, Alexis Pison, 1683-1713 ;
- 3 E 27637 à 3 E 27640, Claude Pison, 1723-1739.

Série E, sous-série 4 E, fonds de La Terrasse :

- 4 E 429/17, Parcellaire des fonds roturiers, 1662 ;
- 4 E 429/18, Parcellaire des fonds nobles, 1697 ;
- 4 E 429/46, Coupe illégale de bois à La Terrasse, 1674 ;
- 4 E 429/90, Délivrance de patentes, an VIII, 1800 ;
- 4 E 623/3, Parcellaire des fonds taillables, Lumbin, 1701 ;

Série P, sous-série 4 P, cadastre de La Terrasse :

- 4 P 5/500, matrices 2598 W 503-505 et 4867 W 388-391

Bibliographie

Ouvrages généraux :

- AUDISIO Gabriel, *Lire le français d'hier, Manuel de paléographie moderne*, Paris, Armand Colin, 2003, 268 p.

- BELY Louis, *La France moderne 1498-1789*, Paris, PUF, 2004 (réédition), 686 p.

- CONSTANT J.-M., *La société française aux XVI, XVII et XVIIIe siècle*, Paris, Ophrys, 1994, 163 p.

- DELSALLE Paul, *Le cadre de vie en France aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Ophrys, 1995, 204 p.

- DEMOULE Jean-Paul *et alii*, *Guides des méthodes de l'archéologie*, La découverte & Syros, Paris, 2002, 296 p.

- FUGA Antonella, *Techniques et matériaux des arts*, Paris, Hazan, 2005, 283 p.

- MUCHEMBLED Robert, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004, 298 p.

- PEGORIER André, *Les noms de lieux en France, glossaire des termes dialectaux*, Commission de toponymie 2006, Paris, IGN, 2006, 518 p.

Ouvrages spécifiques :

- ABEL Véronique, « La vaisselle populaire à Marseille du XVIe au XVIIIe siècle », *Archéologia*, n°276, Février 1992, pp. 24 à 31.

- ALEXANDRE-BIDON Danièle, *Une archéologie du goût, céramique et consommation*, Paris, Picard, 2005, 300 p.

- ALEXANDRE-BIDON Danièle, *Les hommes d'argile : les métiers de potier, tuilier, briquetier (Moyen-âge, Temps Modernes) à travers les sources écrites et iconographiques*, Paris, EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales), Thèse de Doctorat Histoire et Civilisations, 1996, 1184 p.

- BABEY Ursule, *Produits céramiques modernes. Ensemble de Porrentruy, Grand'Fin*, Porrentruy, Office de la culture et Société jurassienne d'Emulation, 2003, 280 p.

- BERTHELET Anne, *Les Pêcheur, une dynastie d'artisans potiers en Bas-Dauphiné*, Grenoble, Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, 2004, 84 p.

- BLONDEL Nicole, *Céramique, vocabulaire technique*, Paris, Editions du patrimoine, 2001, 429 p.

- BRONGNIART Alexandre, *Traité des arts céramiques et des poteries considérés dans leur histoire, leur pratique, leur théorie*, Dessain et Tolra, Paris, 1997 (1844).

- DEMIANS D'ARCHIMBAUD Gabrielle, « Céramiques médiévales en Provence », *Archéologia*, n°72, Juillet 1974, pp. 37 à 49.

- FAURE-BOUCHARLAT Elise *et alii*, *Pots et potiers en Rhône-Alpes. Epoque médiévale, époque moderne*, Lyon, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes, n°12, 1996, 315 p.

- FLAMBARD HERICHER Anne-Marie, *Potiers et poteries du Bessin, Histoire et archéologie d'un artisanat rural du XIe au XXe siècle en Normandie*, Caen, publication du CRAHM, 2002, 407 p.

- FONTAINE Georges, *La céramique française*, Paris, PUF, 1965, 185 p.

- FOREST Dominique, ROSEN Jean, *Faiences, la collection du musée de Grenoble*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1994, 262 p.

- HALBOUT Patrick, VAUDOUR Catherine, « Rouen, fouille d'une faiencerie du 18^e siècle », *Archéologia*, n°190, Mai 1984, pp.54 à 60.

- HERBET Yves, *La vaisselle de terre à Lyon au XVIIe et XVIIIe siècle, consommation, production, commercialisation, milieu social*, Lyon, Université Lyon II, Thèse de Doctorat ss la dir. de Françoise BAYARD, 2004, 925 p.

- MARCHESI Henri, THIRIOT Jacques, VALLAURI Lucy, « Le bourg médiéval des potiers : un échange culturel en Méditerranée », *Archéologia*, n° 290, Mai 1993, pp.26 à 31.

- PILLET M., *Potiers et poterie populaire en France*, Paris, Dessain et Tolra, 1992, 205 p.

- ROSEN Jean, *La faïence en France du XIVE au XIXe, Histoire et Technique*, Paris, Errance, 1995, 215 p.

- THIRIOT Jacques, *Les ateliers médiévaux de poterie grise en Uzège et dans le Bas-Rhône, Premières recherches de terrain*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1986, 147 p., Documents d' Archéologie Française (DAF).

- TUFFREAU-LIBRE Marie, *La céramique en Gaule romaine*, Paris, éditions Errance, 1992, 173 p.

- VALOTAIRE Marcel, *La céramique française moderne*, Paris, Architecture et arts décoratifs, 1930, 50 p.

- VAN LITH J.-P, *Céramique, dictionnaire encyclopédique*, Paris, Les éditions de l'amateur, 2000, 425 p.

- VAYSSETTES Jean-Louis, *Les potiers de terre de la région Saint Jean-de-Fos depuis le Moyen-âge*, Université Aix-Marseille 1, Thèse de Doctorat, 1986.

- *A la fortune du pot, La cuisine de table à Lyon et à Vienne, Xe-XIXe siècles, d'après les fouilles archéologiques*, Catalogue d'exposition, Lyon-Vienne-Mâcon, 1990-1991, Lyon, Musée de la Civilisation Gallo-Romaine, 1990, 235 p., Numéro spécial d'Archéologie en Rhône-Alpes.

- *Potiers et faïenciers en Dauphiné*, sous la dir. de Chantal SPILLMAECKER, Catalogue d'exposition, Grenoble, Musée Dauphinois, 2001, 191 p.

- *Vingt mille pots sous les mers : le commerce de la céramique en Provence et Languedoc du Xe au XIXe siècle*, Catalogue d'exposition, Musée d'Istres, Aix-en-Provence, Edisud, 1999, 197 p.

Ouvrages régionaux :

- ARLAUD C. (dir.), *Lyon, les dessous de la presqu'île*, Lyon, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes, n°20, 2000, 279 p.

- ARMAND Yves *et alii*, *Histoire des communes de l'Isère, Grenoble et son arrondissement*, Le Coteau, Horvath, 1988, 469 p.

- AUBOIRON Bruno, LANSARD Gilles, *Objets traditionnels et artisans des Alpes*, Grenoble, Glénat, 2002, 143 p.

- AYMOZ Augustin, *Le Grésivaudan à travers les âges*, Grenoble, Guirimand, 1982, 174 p.

- BELMONT Alain, *Des ateliers au village, les artisans ruraux en Dauphiné sous l'ancien régime*, Grenoble, PUG, 1998, 309 p.

- DEBELMAS Jacques, *Alpes du Dauphiné*, Guides géologiques régionaux, Paris, Masson, 1983, 198 p.

- DUBOIS Roger, *Un village de la vallée du Grésivaudan : La Terrasse*, Grenoble, 1992, 205 p.

- FILLEAU Jean, *Dictionnaire toponymique des communes de l'Isère*, Grenoble, éd. Belledonne, 2006, 222 p.

- GODIN Céline, *De la communauté à la commune, La Terrasse en Grésivaudan (1700-1830)*, Grenoble, Université Pierre Mendès France, Mémoire de Master Sciences Humaines ss la dir. d'Alain BELMONT, 2000, 121 p.

Chapitre premier :

Étude des sources

Introduction

Dans ce chapitre nous exposons la situation géographique de cette commune du Grésivaudan qu'est La Terrasse. Nous donnons une importance à la présentation des sources qui nous ont permis d'avancer dans ces recherches. Elles ont débuté à la bibliothèque universitaire Droit-Lettres et la bibliothèque municipale de Grenoble pour tout ce qui est de l'étude historique, géographique et géologique

Mais c'est aux Archives Départementales de l'Isère qu'à réellement pris forme notre travail sur les potiers, par le biais des actes notariés de la série E, sous-série 3 E. Il fallut avant tout déterminer la période qui intéressait puis consigner les noms des notaires susceptibles d'intéresser ainsi que les cotes des documents qu'ils ont rédigés. Les actes retranscrits sont très divers, testaments, mariages, transactions... Autant de sources d'informations qui permettent de retrouver les généalogies entières des familles et retracer un peu de leurs tranches de vie. Outre ces actes notariés, nous avons consulté les parcellaires et le cadastre napoléonien pour tenter de situer cette étude dans l'espace. Tentative peu fructueuse mais qui a tout de même apporté son lot d'informations. Voici donc l'étude des sources qui fut à la base de nos recherches sur ces artisans du Grésivaudan.

I) La Terrasse en Grésivaudan :

1)- Situation géographique

La Terrasse est située dans les Alpes, au pied du massif de la Chartreuse, dans la vallée du Grésivaudan, à une vingtaine de kilomètres de Grenoble.

Ici, le terme de « terrasse » se rapporte à un terrain en hauteur mais aplani, surplombant l'Isère.

Le village est composé de six hameaux s'étalant sur une distance de six kilomètres : La Mure, qui constitue le centre de la commune, actuellement situé sur la route nationale 90 ; Le Carre jouxtant la commune de Lumbin dont il est séparé par le ruisseau du Carre appelé aussi ruisseau du petit Lumbin (le petit Lumbin est le nom d'un lieu situé le long de ce ruisseau). C'est dans ce hameau que l'on peut admirer le château du Carre, construit au XVe siècle.

Le Carre et La Mure ont été, et sont encore actuellement, les deux hameaux les plus importants de La Terrasse, par leur superficie et par leur densité de population. La Terrasse comprend aussi le hameau de Lachat, situé au nord de celui de La Mure. Reste Montabon et les Combes, deux lieux un peu plus excentrés, à la limite du Touvet. Le dernier hameau est Chonas, le plus isolé et situé dans la plaine, à proximité de l'Isère.

Certains hameaux de La Terrasse ont disparu au fil du temps et il n'en reste que des ruines, découvertes fortuitement³. Lorsque l'on examine un plan actuel, le hameau des Combes n'existe plus vraiment : à la place nous retrouvons le chemin des Combes menant au Touvet.

Une des particularités de La Terrasse est aussi son église, construite à l'extérieur du village. La Terrasse ne donne ainsi pas l'image d'un véritable bourg dont le centre serait l'église mais plutôt de petites agglomérations de maisons reliées entre elles par des chemins et routes.

Le fait que les hameaux soient autant dispersés a été déterminant sur les terres cultivables. Généralement, les vergers, prés, vignobles, jardins, n'ont pas de place particulière mais s'axent à proximité des maisons. Ce sont surtout aux hameaux de Montabon et les Combes que l'on cultive la terre. Dans le temps, l'agriculture est donc l'activité principale, la majorité des habitants sont vignerons, laboureurs, bergers, éleveurs... Mais l'élevage est réservé à l'autre rive de l'Isère, la rive droite se focalisant

³ DUBOIS Roger, *Un village de la vallée du Grésivaudan : La Terrasse*,... p.69.

surtout sur la culture de la terre. Comme le souligne Roger Dubois, c'est le vignoble qui est prépondérant : en effet toutes les conditions pour la plantation et la culture de la vigne sont réunies dans ce paysage : « terrain très ensoleillé et surtout sec et pierreux. Il y avait de nombreux viticulteurs dans le village et les hameaux ». Nous avons pu noter durant nos recherches aux Archives Départementales de l'Isère, que quelques terrassons possèdent des celliers et donc des pressoirs à vin, répartis aux alentours de la commune. C'est spécialement le hameau de Lachat qui supporte les vignobles et celliers. L'auteur souligne très bien le fait que si beaucoup d'habitants sont cités en tant qu'agriculteurs, ouvriers travaillant dans l'industrie, artisans, commerçants peuvent aussi avoir une activité agricole en dehors de leur profession principale et ce, pour augmenter leurs revenus. C'est donc une « activité secondaire »⁴ pour beaucoup de terrassons et habitants des alentours : « l'activité agricole faisait vivre, selon l'intendant Fontanieu, en 1730, 95,4% de la population rurale, l'effectif ouvrier ne représentant que 4,4% ». Une large part de la population est donc portée sur cette activité et en effet, comme nous le signalerons par la suite, certains artisans potiers de La Terrasse possèdent quelques têtes de bétails, des terres et jardins cultivables ce qui souligne cette volonté empreinte de nécessité d'exercer une autre tâche permettant d'accroître les salaires.

En ce qui concerne les biens plus matériels des terrassons de l'époque moderne, leurs maisons, s'ils n'étaient pas nobles ou bourgeois, sont réalisées en pierre et constituées d'une ou de deux pièces sur sol de terre battue. Les animaux d'élevage sont parqués dans une pièce attenante à la maison.

Deux ruisseaux traversent encore actuellement le village. Chacun connaît des aménagements particuliers : le ruisseau du Carre, déjà signalé, et celui de La Terrasse qui s'écoule au centre de la commune, lequel alimentait des moulins qui moulaient le grain et permettaient de presser de l'huile.

Intéressons-nous à la toponymie des lieux : certains toponymes peuvent être interpellant lorsqu'on les étudie. Des lieux-dits, hameaux, paroisses, quartiers, portent parfois le nom de tupin, tupiniers, tupinière, oules, oulliers... C'est un premier pas de la recherche : en effet ces termes désignent généralement des lieux se référant à l'activité des artisans potiers, sites où ils ont exercé leur profession : dépotoirs, carrières d'extraction de l'argile... A La Terrasse, l'étude des toponymes n'a rien révélé de particulier, rien qui puisse sous-entendre l'installation de céramistes. Et pourtant, comme nous allons le préciser par la suite, même si les noms de lieux ne sont pas significatifs, cette installation fut bien réelle entre le XVIIe et le XVIIIe siècle.

⁴ DUBOIS Roger, *Un village de la vallée du Grésivaudan : La Terrasse...* p.73.

2)- Historique de la commune

Nous ne pouvons correctement déterminer avec précision les dates des premières installations qui se sont effectuées sur le site de La Terrasse actuelle. A la période des Allobroges, vers le III^e siècle avant notre ère, on relève des fermes gauloises établies dans la vallée.

Au VII^e siècle après J.-C, Saint Aupre est le saint patron de La Terrasse, prêtre de Grenoble, décédé en 650 de notre ère. C'est aussi le premier nom de la paroisse⁵ : « Sancti Aper » au VII^e siècle. Terrassia est la dernière appellation, datée du XIII^e siècle. En 1262, le hameau de La Mure existe déjà (: *mura*) tandis que le Carre, Montabon et les Combes sont plus tardifs (XIV^e siècle).

Le Grésivaudan faisant partie du Dauphiné, son histoire est marquée par les grands faits qui ont touchés ce dernier au fil des siècles. C'est au XI^e siècle qu'une partie du comté du Viennois (le sud) revient au duc d'Albon, Guigues, et l'autre partie (le nord) au comte de Maurienne, Humbert aux Blanches-Mains. Le premier crée le Dauphiné et le second la Savoie. Dès lors, il y eut beaucoup d'échauffourées entre les habitants de ces deux états. Les limites des territoires sont mal définies et la vallée du Grésivaudan fut toujours un lieu de passage, jalosée par les seigneurs des lieux. Les villageois ont certainement pâti de ces constantes querelles entre communautés et voisins. C'est le dernier Dauphin, Humbert II, qui est à l'origine du transport du Dauphiné à la France : il vendit ces terres en 1349 au futur roi Charles Ier, à Romans. Il percevait « certaines quantités de cens annuels avec leurs valeurs représentées en espèces dans les châtelannies d'Allevard, le Buissière et Montbonnot ».

Durant les guerres de religions, au XVI^e siècle, le Grésivaudan fut une région de grands troubles entre protestants et catholiques.

Pour ce qui intéresse plus particulièrement l'époque moderne, dans les actes notariés, nous retrouvons souvent l'appellation de mandements, communautés ou paroisses qui désignent des noms de lieux. La Terrasse est établie comme une paroisse à la période qui nous intéresse (deuxième moitié du XVII^e-première moitié du XVIII^e siècle). Ces paroisses regroupent parfois plusieurs communautés, celles-ci ayant une administration qui leur est propre, sous la tutelle des parlements (dans notre cas, celui de Grenoble) et intendants. Paroisses et communautés se ressemblent et parfois leurs limites sont identiques. Les premières sont avant tout une « unité religieuse » tandis que

⁵ FILLEAU Jean, *Dictionnaire toponymique des communes de l'Isère*, Grenoble, éd. Belledonne, 2006, p.110.

les secondes sont à la base de la vie administrative et sociale des habitants⁶. Elles sont donc quasiment indissociables.

Au XVII^e siècle, les villageois sont sédentaires et attachés à leurs terres qui leur apporte subsistance et revenus pour certains. Cependant, les échanges sont nombreux entre les différentes communes. Si les déplacements existent aussi, ils sont d'ordre familial, économique avec les marchés notamment, et surtout professionnels. Les crises économiques sont plus nombreuses à cette époque et touchent le royaume de France entier. Crises qui découlent souvent de conditions climatiques assez perturbées, bouleversant les récoltes, les rendements et à terme la qualité de vie à plus grande échelle.

Le 6 février 1794, Saint-Bernard, Lumbin et Saint-Hilaire ont été réunis à La Terrasse par un arrêté du représentant du peuple puis s'en sont détachés le 9 octobre 1801.

A noter qu'en l'an 1700, La Terrasse compte 450 habitants et 800 en 1754. Ce nombre ne cesse d'augmenter entre 1700 et 1831⁷. Une augmentation qui donne un aperçu du peuplement de la proche campagne du Dauphiné à l'époque moderne.

II) Les sources de l'étude :

1)- Les notaires de Crolles et de La Terrasse

La base de nos recherches reposait donc sur l'intitulé du sujet ainsi qu'une cote d'acte notarié conservée aux Archives départementales de l'Isère. Cet acte citait un potier de terre du village de La Terrasse, acte que notre directeur de recherches, Mr Belmont, avait relevé et nous a confié.

Notre étude débuta dès le mois d'octobre 2007 aux Archives Départementales de l'Isère. Elle se focalisait principalement sur les actes notariés, les plus prolixes concernant la vie quotidienne de la population dauphinoise. Le premier acte consulté, le 4 octobre, nous a avant tout permis de nous familiariser avec les pratiques et les canons de rédaction des notaires de l'époque moderne ainsi que l'écriture particulière que l'on peut lire à cette période de l'Histoire.

⁶ FILLEAU Jean, *Dictionnaire toponymique des communes de l'Isère...*

⁷ GODIN Céline, *De la communauté à la commune, La Terrasse en Grésivaudan (1700-1830)*, Grenoble, Université Pierre Mendès France, Mémoire de Master Sciences Humaines ss la dir. d'Alain BELMONT, 2000, Annexe 4 p.4.

L'intitulé de notre sujet nécessitait donc de consulter les actes des notaires du Grésivaudan et en particulier les notaires de Crolles et de La Terrasse.

Avant tout, il est utile de rappeler que les actes notariés sont répertoriés dans la série E, sous-série 3 E des Archives. Les documents cités au cours de ce mémoire seront donc repérés et cités par cotes : 3 E suivie d'un chiffre permettant sa localisation.

Lors des premières heures passées au Archives Départementales de Grenoble, notre travail consista donc à relever les noms des notaires ayant exercé dans ces deux villages de Crolles et La Terrasse et ce, durant une tranche de temps comprise entre 1613 et 1768. Ne sachant pas si les recherches aboutiraient à une découverte véritablement intéressante, l'étude débutait d'une façon aléatoire et c'est pour cette raison que la tranche de temps retenue fut la plus large possible. Nous avons donc accédé au répertoire des notaires afin de les classer par date d'activité et relever les cotes des actes liés à ces mêmes dates.

Traitons dans un premier temps les notaires de Crolles, plus nombreux que ceux de La Terrasse.

Pour le début du XVII^e siècle, le notaire Amabert fut en fonction de 1613 à 1658, les documents rédigés concernent les cotes 3 E 554 à 3 E 565. De 1659 à 1709, c'est Maître Claude Ramel qui prend la suite du travail⁸. Ce sont ses actes que nous avons le plus consultés au cours de nos recherches hormis ceux des notaires de La Terrasse.

Parmi ces actes, un testament de l'un des potiers en activité à La Terrasse, daté du 20 juin 1671⁹. Parallèlement, un autre notaire, Jean Ramel, est aussi en activité et nous avons consulté des registres rédigés par ses soins, entre 1699 et 1702.

Au XVIII^e siècle, Jean Racle est notaire de 1704 à 1727 puis c'est Joseph Colin, de 1719 à 1734.

Les notaires de La Terrasse, quant à eux, nous ont apporté plus d'informations sur les potiers que ceux de Crolles.

Les trois notaires les plus étudiés furent Me Claude Pillot, 1^{er} du nom, Me Alexis Pison et Me Claude Pison.

Claude Pillot est actif de 1672 à 1696¹⁰. Ce fut le premier notaire de La Terrasse dont nous avons consulté les documents et c'est par lui que commencèrent véritablement nos recherches. Il est notaire lors de la période durant laquelle une famille de potiers de terre

⁸ AD Isère, 3 E 599 à 3 E 627.

⁹ AD Isère, 3 E 608.

¹⁰ AD Isère, 3 E 1647/1 à 3 E1 647/5.

de La Terrasse est la plus active. Les actes qu'il a rédigés ont été d'une grande importance pour la continuité et la poursuite des recherches.

C'est à la lecture de ses documents que notre œil s'est exercé à la transcription des actes écrits en ancien français et dotés des canons de rédaction de l'Ancien Régime.

Précisons que le passage d'un notaire à l'autre entraînait donc toujours une perte de temps car il fallait s'habituer à une nouvelle écriture. Mais la connaissance des bases de rédaction notariale acquise au fil des jours permettaient tout de même de limiter ce temps.

Autre notaire : Alexis Pison, à La Terrasse de 1683 à 1713¹¹ : l'un de ses actes livra un testament de potier, le troisième et dernier que l'on eut la chance de pouvoir transcrire.

Les actes rédigés par ses soins ont la particularité d'être mélangés, certains feuillets n'étant pas dans le bon ordre de numérotation et parfois même pas foliotés du tout. Ce fut certainement le notaire le plus prolixe en termes d'actes impliquant des potiers de terre et leurs familles. Le travail de transcription fut donc passionnant mais néanmoins très long : environ un mois uniquement pour deux documents dont l'épaisseur dépassait de loin celle d'une encyclopédie ou dictionnaire de la langue française et suscitait les regards amusés et surpris des employés des Archives départementales.

Et enfin Claude Pison, notaire de 1723 à 1739¹². C'est le dernier notaire dont les documents furent consultés. A cette période, l'activité potière ralentit sensiblement à La Terrasse comme nous l'expliquerons dans les pages suivantes mais c'est néanmoins dans ses actes que l'on pu retrouver les descendants de potiers de terre et leurs nouvelles activités.

Si elle était à ses débuts assez aléatoire, notre recherche à travers les actes s'est petit à petit étoffée.

Nous ne savions pas à quoi nous attendre à chaque lecture d'un paragraphe et ce sont les actes eux-mêmes qui décidaient de la progression de la recherche.

Débutant par les notaires de La Terrasse, nous avons ensuite consulté les registres des notaires de Crolles par curiosité afin de connaître quels types de renseignements ils pouvaient apporter. Constatant qu'ils étaient peu prolixes, nous sommes revenus aux notaires de La Terrasse.

C'est donc le contenu des actes qui a permis la progression des recherches. Elle a d'abord été chronologique : mais dès lors qu'un acte en citait un autre qui pouvait intéresser, la chronologie perdait son caractère déterminant.

¹¹ AD Isère, 3 E 27635 et 3 E 27636.

¹² AD Isère, 3 E 27637 à 3 E 27640

Dans ce cas, nous notions alors le nom du notaire auteur de l'acte, la date de rédaction ainsi que la ou les personnes concernées, lorsque ces informations étaient consignées. Ceci se produisait généralement lors de la transcription d'un mariage dans lequel était cité le père de l'un des deux époux et par exemple la date de rédaction de son testament comme : « [...] que de l'heritage quelle a eu dudit feu francois pescheur son mary par le testament dernier quil a fait recu par Me Ramel no[ttaire] le vingtieme de juin mil six cent septante un [...] »¹³. Nous nous reportions donc à l'acte énoncé afin de déterminer quelles informations étaient utiles. Parfois ceci nécessitait forcément un retour dans la chronologie et même un changement de notaire.

L'acte le plus récent consulté est daté de janvier 1739. A cette date, le nombre de potiers de terre à La Terrasse ayant été réduit à néant, nous avons donc décidé de stopper la progression dans le temps pour revenir à la fin du XVIIe siècle consulter des actes des notaires de Crolles notamment.

Au bout de quelques jours, constatant que les informations contenues dans ces actes ne faisaient pas plus avancer notre étude, nous avons donc pris la décision de mettre un terme à nos recherches en Archives. Notre lecture d'actes couvre donc une période de près de soixante-quinze ans, sachant que le début d'activité des potiers à La Terrasse demeure inconnu.

2)- Les différents types d'actes

L'étude aux Archives départementales de l'Isère a donc privilégié en grande partie la lecture et transcription des actes notariés. Ces actes sont de plusieurs types. Voyons ici les différents genres que nous avons pu consulter :

- D'abord les testaments : si nous n'avons pu en transcrire que trois, ils sont pourtant assez fréquents dans les documents. Ils permettent, entre autre, de connaître qui sont les héritiers désignés, mais ils donnent également un inventaire des biens de la personne concernée : ce qui nous intéresse au premier chef.

Sous l'Ancien Régime, les testaments sont donc monnaie courante, dès que l'on se sent atteint d'un mal qui empire, le notaire est systématiquement appelé et le testament rédigé. Ceci évitait les discordes et les procès de familles.

Avant l'Ordonnance de 1735, les héritages étaient très souvent dictés par la coutume, notamment dans les pays de droit coutumier (régions du nord de la Loire), la

¹³ AD Isère, 3 E 1647/2, f° 129r, registre de Claude Pillot, mariage de Guigues Pecheur, 6 février 1677.

transmission des biens était régie par elle. Tandis que pour les régions du sud, les héritages étaient décidés selon le droit romain, irrévocable.

Les testaments sont de différents ordres : on note les testaments solennels, rédigés devant notaire et plusieurs témoins ; les testaments olographes, rédigés de la main du testateur ; ou encore les testaments mystiques ou secrets, refermés et cachetés par sept témoins et remis au notaire. En tous les cas, les testaments seront toujours écrits, aucun serment oral ne peut être déclaré valable.

Ces documents commencent toujours par un préambule qui varie assez peu, le testateur recommande son âme à Dieu, explique quel motif le pousse à le rédiger (départ, voyage, guerre, épidémie...) et établit les dispositions funéraires à prendre : indication du lieu de sépulture par exemple. Il précise également les legs fait aux membres de la famille ou amis, désigne les héritiers particuliers et l'héritier universel.

Extrait du testament d'Honoré Jourdant Guerlin, potier de terre de La Terrasse¹⁴:

« Au nom de Dieu soit-il que ce jourdhuy vingtroisieme du mois de decembre avant midy mil sept cent neuf pardevant moy notaire a la terrasse soub[signe] sest établi honeste honoré Jourdant Me potier de terre de lad[ite] terrasse lequel de gré estant dans son lit atain de maladie corporelle et devant temoigns Jouissant d'un parfait uzage de la raison memoire et entendem[ent] considerant lincertitude de lheure de la mort a tous humains assure a voulu disposer de ses biens que Dieu lui a donné a leffait de quoy il a fait son testament nuncupatif et disposition de sa derniere volonté comme sen suit premier a fait le signe de la croix sur son corps et recommandé son ame a Dieu le priant de luy faire misericorde par lintercession de la Sainte Vierge et de tous les saints elizant la sepulture de son corps au cimetiére de leglise de lad[ite] terrasse au van de ses predecesseurs et pour ses obseques et funerailles il les remet a la discretion de son heritier cy-bas nomme lequel il charge de faire dire six messes par Mr le cure dud[it] lieu pour le repos de son ame apres son deces, donne et legue led[it] testateur par droit legal et institution particuliere a Isabeau Jourdant sa fille la somme de dix-huit livres payables une anné apres le deces dud[it] testateur sans aucun intheret et ce outre et pardessus ce quy luy a esté constitué dans son contrat de mariage avec Claude Tillot receu par Me Pillot notaire pour tous les droits quelle pourroit pretendre sur les biens de ses pere et mere (...) »

- Les obligations : elles sont le reflet écrit d'accords passés entre deux, voire plusieurs parties. Sur tous les actes consultés, ils sont d'ordre pécuniaire. Les débiteurs et crédateurs concernés sont toujours nommés.

¹⁴ Cf Annexe 7, AD Isère, 3 E 27636, registre d'Alexis Pison notaire de La Terrasse, f° 173 à 175.

- Les mariages : ils correspondent aux contrats de mariage actuels. Dans chacun d'eux l'on retrouve les deux époux cités ainsi que certains membres de leur famille qui sont témoins ou qui transmettent des biens et des sommes d'argent au nouveau couple. Ce furent des actes importants pour notre recherche car certains ont permis de noter les différents membres d'une famille de potier, d'avoir un aperçu de leur situation sociale en fonction de la dot de la mariée et autres dons faits par des oncles, tantes, tuteurs, amis proches etc. De même, si le marié est l'héritier universel, la somme allouée à l'héritage y est mentionnée.

- Les transports : plutôt rares lors de nos recherches, ce sont des actes passés entre deux ou plusieurs personnes qui traduisent, comme le nom l'indique, le transport d'une marchandise d'un lieu à un autre. Ces marchandises peuvent être de nature diverse, tant têtes de bétail que simples sommes d'argent.

- Les commandes : parmi les registres consultés, ces commandes concernent des bovins qui sont achetés ou bien cédés. Dans l'acte sont notés le prix et le nom des deux signataires de l'accord de commande.

- Les priffaits : ce sont des devis rédigés dans l'optique d'une future construction. Le seul que nous avons transcrit est la demande de réalisation de bournaux de fontaine par quelques terrassons, à un potier de terre de La Terrasse.

- Les ventes : comme leur nom l'indique, ces actes concernent des ventes de terres et autres biens qui sont mentionnés dans le document.

- Les arrentements : nous avons consulté peu d'actes de ce type. Il s'agit simplement d'un accord passé entre deux parties : fréquemment l'une loue un bien à l'autre, une maison, une pièce de vigne...

- Les quittances : actes très présents dans le fonds notarial de La Terrasse, les quittances sont en règle générale des contrats dans lesquels les parties se déclarent quittes les unes envers les autres d'une somme d'argent ou autre.

- Les subrogations : acte rédigé lorsqu'une personne se substitue à une autre pour recevoir des sommes d'argent, des biens, signer pour un contrat ou agir à sa place dans une situation particulière...

Chaque acte, qu'il s'agisse de testament, de prifait, de subrogation, de vente etc., est signé par la personne directement concernée, par les témoins, ainsi que par le notaire qui a rédigé l'acte. Si certains ne savent pas écrire, ce qui est fréquent, il en est fait mention à la fin de l'acte selon la formule suivante : « *signé ledit (...) non ledit (...) pour ne scavoir de ce* ».

La majorité des actes sont rédigés au hameau de La Mure de La Terrasse. Les notaires de La Terrasse dont nous avons le plus consulté les actes, à savoir Me Claude Pillot et Me Alexis Pison, sont domiciliés dans ce hameau de La Mure : les terrassons se déplacent pour aller voir leur notaire mais couramment aussi ce sont les notaires qui se déplacent, certains actes sont rédigés chez un habitant ou même au bord d'un chemin. Il n'y a donc pas de lieu spécialement indiqué pour écrire un document. D'autres actes sont rédigés et signés au hameau du Carre, lieu où sont donc établis les potiers, mais nous y reviendrons. Aucun autre hameau n'est cité comme lieu de rédaction dans tous les actes retranscrits.

3)- Le cadastre napoléonien, les parcellaires et les patentes

Les actes notariés ne sont pas les seuls documents lus aux Archives départementales. Une fois découvertes quelques familles de potiers de terre, nous avons consulté la sous-série 4 E.

Cette sous-série comporte les archives communales présentes aux Archives départementales de Grenoble. Celles consultées (4 E 429/17, /18, /46 ainsi que 4 E 623/3) ont permis de situer géographiquement les habitants propriétaires terriens, les uns par rapports aux autres.

Les parcellaires compris dans cette sous-série se présentent sous la forme de feuillets numérotés. Chaque feuillet est divisé en paragraphe, plus ou moins important selon la description du bien. Au sommet de chacun des feuillets figure le nom du propriétaire dont les biens sont décrits dans les paragraphes. Ces biens sont de nature diverse : maison, passage, jardin en tant que terre cultivable, pièce de terre, pièce de vigne, grange ou encore bois. Ils varient aussi en fonction de la situation du propriétaire comme de l'importance sociale des familles et le nombre de membres les composant.

Dans les paragraphes sont portés les noms des voisins de bise (nord), du vent (sud), du couchant (ouest) et du levant (est), de même que le coût de la pièce ainsi située. Coût en livres, sols et deniers. On peut aussi y trouver des annotations du rédacteur qui précise à qui a échu ou va échoir le bien, ainsi que la personne qui recevra une copie du parcellaire, ou encore des calculs de contenance du bien considéré.

Voici un exemple de parcellaire que nous avons pu étudier. Parcellaire qui concerne un potier de La Terrasse prénommé Louis Duc, auquel nous reviendrons bien évidemment par la suite.

Le texte est extrait du parcellaire des fonds nobles de La Terrasse¹⁵, réalisé en 1697 :

« Louis Duc pottier de terre une piece de terre verger jardin maison raffourt en plassage situé a Lumbinet confine Jean Chevrier maladen du levant le chemin publique dudit Lumbinet du couchant sieur Louis Termet de bize francois philibert du vent contenant un tiers de sesteré estimé au cinquieme prix Mont une livre six sols huit deniers cy... II, VIs, VIId»

Ces parcellaires nous donnent ainsi une idée de ce qu'a pu être l'ensemble foncier de la population du village ; important pour mieux cerner la situation des familles étudiées. Cependant, le fait que les biens soient situés uniquement par rapport aux voisins des personnes qui intéressent ne permet pas de localiser convenablement ces possessions sur le terrain. Il faudrait dans ce cas connaître tous les voisins des potiers de terre, ce qui nécessiterait une recherche considérable.

Les délivrances de patentes de La Terrasse furent également consultées : elles sont classées dans la sous-série 4 E, tout comme les parcellaires.

Datant de 1800, elles se présentent sous la forme d'un texte imprimé dont certains espaces laissés vierges sont remplis par une date, le nom de la personne concernée, son métier, sa commune de rattachement, la somme due...

Ces archives auraient pu permettre de retrouver des descendants de potiers par le nom de famille ou même par le métier mais cela n'a pas été le cas pour les potiers de terre de La Terrasse.

Voici une patente que nous avons pu lire au cours des recherches¹⁶ :

« Du 18 ventôse an 8 a été délivré une patente de distilateur deau forte au cityen francois Duc domicilié dans la commune de La Terrasse dont la population est de 1200 âmes sur la présentation et remise par lui faite de la quittance ci-annexée, qui lui a été expédiée le douze ventôse courant sous le numéro 177 par le citoyen Clappier receveur de l'enregistrement au Touvet auquel il a payé la somme de quatre francs savoir celle de quatre francs pour le droit fixe et celle de [...] pour le dixième de la valeur locative de [...] pour, par ledit citoyen francois Duc jouir de ladite patente de distilateur deau forte pendant lan huit et a signé »

Duc est un nom de potier de terre de La Terrasse, peut-être ce François est-il l'un de ses descendants. En tous les cas c'est un élément qui permet ainsi de retrouver des indices de potiers par les noms patronymiques et l'activité professionnelle.

¹⁵ AD Isère, 4 E 249/18, f°73v, parcellaire des fonds nobles de La Terrasse.

¹⁶ AD Isère, 4 E 429/90, patente n°27.

Le cadastre napoléonien fut un troisième support consulté aux Archives départementales dans la sous-série 4 P, quelques semaines après le début des recherches.

Rappelons d'abord un bref historique à propos du cadastre napoléonien. Le cadastre tel que nous le connaissons fut élaboré à partir de 1802. C'est la loi du 15 septembre 1807 qui lança la vaste entreprise dont nous gardons trace encore de nos jours. Cette loi était relative au budget de l'Etat et déclarait l'établissement d'un cadastre parcellaire englobant toute la France. Le cadastre présentait avant tout un objectif fiscal, permettant de contrôler les limites de propriété des habitants et donc l'impôt à payer en fonction de l'importance de la parcelle.

Cette loi fut appliquée dès 1808 sous Napoléon Ier. Son but était aussi de remplacer et préciser la carte de Cassini, première véritable carte générale de la France impulsée en 1760 et terminée en 1789. Le cadastre napoléonien fut, lui, achevé dès 1850 en France continentale et en 1820 dans nos régions.

Il se présente sous la forme d'un plan accompagné automatiquement de ses matrices réalisées d'après le plan. Ces matrices sont des pages contenant différentes colonnes dans lesquelles sont inscrites les lettres des sections et les numéros des parcelles du cadastre, chaque numéro se rapportant au nom du propriétaire. Dans ces colonnes nous retrouvons l'année à laquelle la personne est devenue propriétaire (appelée année d'entrée) de même que l'année de sortie, qui correspond le plus souvent à la date de décès de la personne.

On y retrouve également le nom du nouveau propriétaire de la parcelle : ceci permettant de découvrir les héritiers des biens ainsi répertoriés. Ces biens sont aussi décrits, leur nature est inscrite ainsi que le lieu-dit où ils se situent, leur contenance, leur superficie et donc le revenu c'est-à-dire l'impôt que les autorités vont lever. Il suffit de trouver dans les matrices le nom de l'habitant qui intéresse puis noter la lettre de la section et le numéro de la parcelle pour ensuite se référer au plan cadastral afin de déterminer visuellement la superficie de la parcelle.

Le cadastre napoléonien a subi des modifications au cours du temps et il est nécessaire de faire une superposition du cadastre plus ancien avec le cadastre actuel. Celui consulté aux Archives départementales a ainsi été révisé en 1934. Nous avons pu aborder le cadastre général de La Terrasse mais le plus intéressant pour nous fut la section D correspondant aux hameaux du Carre et de La Mure.

Conclusion

Outre une enquête préalable dans des ouvrages plus récents pour découvrir les lieux de notre étude, ces recherches ont donc été conduites en grande partie aux Archives départementales de l'Isère.

Les actes des notaires de La Terrasse et de Crolles ont été la base même de notre étude. Rien de tout ce que nous avons pu découvrir et que nous allons exposer dans le chapitre qui suit n'aurait pu voir le jour sans la consultation de ces archives rendues publiques. Chaque nom, chaque profession, voisin, témoins ou autre lors de l'établissement d'un acte fut noté avec minutie afin de pouvoir déterminer les acteurs principaux de l'activité potière dans le village.

Nous avons cherché à préciser quels actes pouvaient être les plus représentatifs de la vie sociale et professionnelle des artisans afin d'enrichir les connaissances à leur sujet. Ce sont donc particulièrement les testaments et les mariages qui dévoilent le nombre d'enfants des potiers et partie de leur situation financière.

Axée à l'origine plus particulièrement sur une famille d'artisans potiers, notre recherche a connu des changements de direction, guidée par le contenu des actes notariés. Rien ne laissait supposer qu'autant de potiers aient pu exercer leur métier entre la fin du XVIIe et le début du XVIIIe siècle dans cette petite localité qu'est La Terrasse. Nous allons nous y attarder plus en détail dans le chapitre suivant.

Chapitre deuxième :

Les familles de potiers

Introduction

Notre recherche a donc commencé par la lecture d'un acte dont un certain François Pêcheur, potier de terre à La Terrasse, était le principal sujet concerné. C'est au fil de la consultation d'actes de différentes natures que nous avons découvert ce personnage et sa famille. Une famille qui fait partie d'une branche des Pêcheur présents en Isère ayant déjà fait l'objet d'une étude. Les Pêcheur à La Terrasse se retrouvent souvent dans les actes de la commune. Leur prépondérance dans le métier à la fin du XVIIe siècle est intéressante et mérite d'être signalée.

Or, les Pêcheur ne sont pas la seule famille de potiers à s'être installée à La Terrasse. D'autres lignées de potiers sont aussi présentes et en exercice d'après les actes notariés. On peut citer les Duc, dont l'activité paraît importante aux vues du nombre d'actes les concernant. Leur lignée commence par un mariage d'une fille de potier avec un apprenti potier. Ce dernier transmet ensuite son métier à ses trois fils dont un, qui, à l'extrême fin du XVIIe siècle et au tout début du XVIIIe, rivalise presque avec les descendants de François Pêcheur.

D'autres potiers sont également cités dans les actes de La Terrasse. Une troisième famille, les Jourdant Guerlin exerce elle aussi cette profession à la même période tandis que d'autres artisans sont occasionnels, notés comme témoins au bas des actes. Ce sont des potiers de passage ou qui ont des liens avec des habitants de la commune.

Trois familles donc, qui se sont dévoilé au fil des transcriptions, découvrant leurs généalogies, leur métier et la transmission de leur savoir.

I) La famille Pêcheur :

1)- Une branche des Pêcheur en Isère et Drôme

La famille Pêcheur en Isère a fait l'objet d'une étude par Anne Berthelet pour son diplôme de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales : « Les Pêcheur, une dynastie d'artisans potiers de terre, du XVIIe au XIXe siècle »¹⁷.

Dans la généalogie qu'elle a réalisée pour clarifier les liens d'une branche de la famille, est cité un certain Jacques Pêcheur, fils de François Pêcheur de La Terrasse, en apprentissage en 1685 chez un potier de Voiron, Laurent Chaboud. C'est, entre autres, cette mention de François Pêcheur qui lança notre recherche sur les potiers de la région du Grésivaudan au XVIIe. Elle débuta par la lecture d'un acte dans lequel est mentionné François Pêcheur potier de terre de La Terrasse.

Les Pêcheur sont certifiés présents au XVIIe siècle à Roybon, Erôme, l'Albenc, Bessin, Sain-Gervais, Voiron, ainsi que dans Grenoble et ses alentours : La Tronche, Seyssins, Saint-Martin-d'Hères. L'étude qui suit porte donc en grande partie sur la branche des Pêcheur de La Terrasse.

Pour situer et expliquer cette étude, il conviendrait d'aborder la généalogie globale des Pêcheur en Isère :

« Les Pêcheur sont une dynastie d'une longévité remarquable, puisque l'on a identifié onze générations de potiers portant ce patronyme [...]. Cette dynastie se répartit en trois branches généalogiques distinctes, comprenant quarante-cinq potiers dont trente-six s'appellent Pêcheur. »¹⁸ On ne sait quel est le premier potier nommé Pêcheur en activité dans la région. Les Pêcheur découverts à La Terrasse n'ont, a priori, pas de lien avec ceux cités à Roybon, Erôme etc, liens familiaux du moins ; commerciaux ou amicaux certainement.

Deux Pêcheur, potiers de Roybon, sont répertoriés présents lors de la rédaction d'un mariage d'une fille de potier en février 1673¹⁹ et du testament d'une voisine d'un potier de terre en 1676 à La Terrasse²⁰.

¹⁷ BERTHELET Anne, *Les Pêcheur, une dynastie d'artisans potiers en Bas-Dauphiné*, Grenoble, Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, 2004, 84 p.

¹⁸ Catalogue d'exposition : *Potiers et faïenciers en Dauphiné*, sous la dir. de Chantal SPILLMAECKER, Grenoble, Musée Dauphinois, 2001, p.147.

¹⁹ AD Isère, 3 E 1647/1, registre de Claude Pillot, notaire de La Terrasse, f°158v à 159v, mariage de Louise Salavin et Charles Gaudos.

Dans le catalogue d'exposition « *Potiers et Faïenciers en Dauphiné* », ainsi que dans l'ouvrage d'Anne Berthelet, il n'est pas fait mention de la branche de La Terrasse hormis par le biais de Jacques Pêcheur. Certains Pêcheur se sont installés à La Tronche et Grenoble plus particulièrement. A La Tronche c'est un dénommé Antoine Pêcheur, venu d'Érôme qui s'installe en 1791 après avoir été potier à St Gervais en Isère. Au tout début du XIXe siècle, il s'est établi rue Très-Cloître à Grenoble. A la fin de ce siècle, un parent d'Antoine, Joseph Pêcheur, prend demeure cours Berriat puis à Saint-Martin-d'Hères.

Comme nous pouvons le remarquer, les Pêcheur sont installés de Roybon à La Tronche entre le début du XVIIe et la fin du XIXe siècle. Il est incongru de donner des précisions plus affinées sur toute la branche Pêcheur sans reprendre l'étude d'Anne Berthelet ce qui n'est pas l'objectif de nos recherches. Nous resterons donc à ces quelques informations minimales, indispensables pour donner un aperçu de la situation de cette grande famille de potiers en Isère.

Les recherches sur les Pêcheur de La Terrasse débutèrent par la transcription d'un acte de 1664 où sont impliqués François Pêcheur, un certain Guigues Romanet et le sieur Guillaume Grand²¹.

Les actes suivants qui nous ont fait découvrir la famille Pêcheur de La Terrasse se suivent de 1664 à 1733. Trois générations de Pêcheur se succèdent, et l'étude poursuivie a permis de définir leur activité au cours des années. La profession de potier se perd dans les générations car le dernier Pêcheur est alors vigneron à La Terrasse. Cependant il faut noter que les Pêcheur ont une certaine présence dans la commune entre la fin du XVIIe et le début du XVIIIe siècle. Présence attestée par de nombreux actes rédigés les impliquant.

2)- Une famille de potiers à La Terrasse, deuxième moitié du XVIIe siècle-
début du XVIIIe siècle

François Pêcheur est donc le premier potier de terre dont nous avons trouvé mention à La Terrasse, établi au hameau du Carre. Sur environ cent quarante actes lus, François Pêcheur est concerné seulement par quatre et aucun ne nous apporte des informations sur sa profession de potier. Nous n'avons pas trouvé son acte de mariage

²⁰ AD Isère, 3 E 1647/1, f°58r, testament de Françoise Romanet.

²¹ AD Isère, 3 E 603, registre de Claude Ramel notaire de Crolles, f°25r à 26v.

mais nous savons, notamment par son testament²², qu'il est marié avec Marianne Guéripel dont il fait son héritière dans le même acte.

C'est dans ce testament d'ailleurs qu'il nomme ses enfants, au nombre de cinq : Anne, Françoise, Jacques, Jean et Guigues Pêcheur.

Nous apprenons au passage que François Pêcheur est catholique, ce qu'il est important de noter, à une époque où la cohabitation entre les catholiques et protestants est difficile suite aux guerres de religions : « *sestant munis du signe de la croix sur son corps disant in nomine pater filii et spiritu sanctu a fait recommander son ame a Dieu son createur a la glorieuse Vierge Marie a tous les saints et saintes du paradis [...]* ».

Comme spécifié précédemment, chaque acte est terminé par une formule renseignant sur le nom des parties concernées. Or, dans tous les actes passés pour François Pêcheur, il ne signe pas. Nous pouvons admettre que ce potier est illettré, corroboré au bas des actes : « *pour ne scavoit écrire* ». Plus globalement, nous avons là une idée du niveau de vie de ce potier à la fin du XVIIe siècle.

En effet, Jean-Louis Vaysssettes, dans sa thèse sur les potiers de terre de la région de Saint Jean-de-Fos souligne bien que le taux d'alphabétisation peut être connu en étudiant la présence ou l'absence de signatures dans les actes notariés : « le meilleur moyen de connaître le taux d'alphabétisation est le décompte des signatures »²³.

Le parcellaire des fonds roturiers nous a donné un paragraphe sur les biens terriens et immobiliers que François Pêcheur possède au lieu du petit Lumbin :

« Maison et plassage a lumbinet confine le rif de Lumbin du vent, Alexandre Roman le seigneur conseiller de chasse Jehan Gaultier et parent de bize, un chemin tendant a Lumbin du levant avec ledit seigneur, Hugues Girard couchant contenant une cyveré et sept sezieme de ceyveré estimé cinq pieds monte sept sols deux deniers pites cy... VIIs, II d.

Autre maison et jardin audit lumbinet confine le chemin du couchant Noel Pars de bize Charles Roux et parent de vent. Ledit Pescheur du levant et tenant deux cyveré et sept sezieme de cyveré estimé au cinquieme pied monte douze sols deux deniers pites cy... XIIs II d p.

Terre en pré Perier confine le seigneur conseiller de chasse de bize Michel Chepvrier du Levant Noel Pars et le tenancier et locataire du couchant avec Charles Carron, Louis Termet du vent contenant deux cartelet (1000 m²), une cyveré et sept huitiesme d'autre estimé au cinquieme pied monte deux livres neuf sols quatre deniers pites cy ... III, IXs, IV d.

²² Cf Annexe 3, AD Isère, 3 E 608, registre de Claude Ramel, f°81r à 87r, testament de François Pêcheur le 20 juin 1671.

²³ VAYSSETTES Jean-Louis, *Les potiers de terre de la région Saint Jean-de-Fos depuis le Moyen-âge*, Université Aix-Marseille 1, Thèse de Doctorat, 1986, p.143.

Somme de ladite estimé trois livres huis sols neuf deniers cy... IIII, VIIIs, IXd. »²⁴

Le potier disposait de biens relativement importants : assurait-il ainsi sa subsistance ?

Guigues Pêcheur, fils aîné de François et potier de terre comme lui, est déclaré héritier par sa mère (Marianne Guéripel). Son père stipule en effet dans son testament : *« il a fait instituer et nommer de sa propre bouche pour son héritière universelle a scavoir etre Mariane gueripel sa femme a la charge de payer ses dettes et légat et que par elle ses funerailles soient faitent et acompli a la charge de remettre sondit heritage auparavant son deces a celui de ses enfants male que bon luy semblera et qui mieu la servira et luy portera honneur et respect et en cas que ladite heritiere viendroit a deceder sans avoir disposer de sondit heritage (...) »*.

Guigues se marie le 6 février 1677 avec Madelaine Roux Boudias fille de Pierre et Bastianne Selmos tous deux de La Terrasse²⁵. C'est dans ce mariage que nous avons découvert pour la première fois le nom du frère de Guigues, Jean et de l'une de ses sœurs, Anne. Mais ce mariage a surtout permis de retrouver le testament de François Pêcheur par ces quelques lignes : *« (...) que de lheritage quelle a eu dudit feu francois pescheur son mary par le testament dernier quil a fait recu par Me Ramel no[taire] le vingtieme de juin mil six cent septante un (...) »*

Nous pouvons retenir aussi que Guigues ne sait pas écrire, tout comme son père car il ne signe pas les actes.

En ce qui concerne les autres enfants Pêcheur, les actes les mentionnant ne sont pas nombreux. Anne et Jean Pêcheur n'apparaissent que deux fois. Nous avons plus de renseignements sur les trois autres enfants de François, à savoir Françoise, Jacques et Guigues.

Le 10 avril 1672, Françoise Pêcheur se marie à La Terrasse avec *« François Emblard fils à feu Nicollas pottier de terre de S[ain]t Pancrasse mandement de S[ain]t Hilaire »²⁶*.

François Pêcheur est déjà décédé à la date du mariage de sa fille : *« (...) francoise pecheur fille a feu francois (...) »*.

Nous apprenons que sa dot est constituée d'une maison et jardin avec cour à La Terrasse et plus précisément au Carre où est établie la famille. Le tout a une superficie de cinq quart de journal. La maison est située par rapport aux voisins proches, principe qui se

²⁴ AD Isère, 4 E 429/17, parcellaire des fonds roturiers de La Terrasse, 1662, f° 136r à 136v.

²⁵ AD Isère, 3 E 1647/2, registre de Claude Pillot, f° 128v à 129v, mariage de Guigues Pecheur le 6 février 1677.

²⁶ AD Isère, 3 E 1647/1, f° 7v à 10v, mariage de Françoise Pêcheur le 10 juin 1672. A noter que François Emblard s'écrit aussi Amblard dans d'autres actes ce qui a suscité quelques confusions au cours des recherches car un autre Amblard, dont la profession n'était pas la même, existait aussi à La Terrasse.

retrouve dans le parcellaire. La dot ainsi que l'argent ou biens matériels offerts aux époux nous permettent de relever que la situation des Pêcheur est plutôt aisée :

330 livres sont donnés par les époux pour leur future vie familiale, la mariée offre à sa sœur, Anne Pêcheur, 100 livres pour dot d'un futur mariage. Sont donnés à l'épouse quatre linges (draps), six serviettes à la Venise, six livres en pendant de lit (rideau) ainsi qu'un coffre de bois blanc d'une valeur de 24 livres mais aussi deux pistoles par son parrain et un tonneau de vin par son oncle. Son époux apporte 75 livres dont 60 qu'il a épargnés par son métier de potier et 72 livres que ses parents lui donnent. Il prévoit 100 livres pour augment s'il venait à décéder. Un certain Honoré Jourdan-Guerlin, potier de terre de La Terrasse est noté comme témoin. Il fait partie des potiers de La Terrasse à cette époque : nous y reviendrons dans une prochaine partie.

En 1679, nous savons, par un acte où elle figure, que Françoise Pêcheur est déjà décédée « *feu françoise pecheur* ». Son époux se remarie par la suite. Il est présenté potier de terre de La Terrasse et non plus de Saint Pancrasse cette fois, dans un acte non daté mais que l'on peut situer approximativement dans les années 1678-1679²⁷.

Au final, c'est donc l'acte de mariage de Françoise Pêcheur que nous avons transcrit en premier puis celui de son frère Guigues et enfin le testament de leur père. Dans ce cas ce n'est plus un « sondage » chronologique qui s'est imposé mais plutôt l'obligation logique de suivre les indications proposées par les différents actes relatifs à la famille.

Guigues Pêcheur fait rédiger son testament le 12 novembre 1696²⁸, il est déclaré : « (...) *indispose de maladie corporelle dans son lit nealmoins ayant tout lusage de son bon sens memoire et entendement (...)* ». Son testament a l'avantage de nous livrer le nom de ses enfants : « *donne et legue a anne, Anthoinette, Magdelaine, dimanche Pecheur ses filles naturelles et legitimes et a la chascune dicelle la somme de trante livres payable icelle somme lorsquelles auron actain lage de vingt cinq ans ou lorsquelle trouveron leur parti en mariage. (...) plus donne et legue a Jacques peycheur son fils naturel et legitime semblable somme de trante livres payable par sa[dite] heritiere lorsqu'il aura actain lage de vingt cinq ans (...) et le faisant en ce son heritier particulier* ». Au long de son testament nous apprenons qu'il fait de sa femme Madeleine Roux Boudias son héritière universelle : « *il a fait nomme et institue pour son heritiere universelle lad[ite] Magdelaine roux Boudias sa bien Eyme femme (...)* ».

²⁷ AD Isère, 3 E 1647/2, registre de Claude Pillot notaire de La Terrasse, f°202v à 203v.

²⁸ Cf Annexe 5, AD Isère, 3 E 623, f°23v à 24r, Maître Ramel Jean, testament de Guigues Pêcheur le 12 novembre 1696.

Cette même année 1696, le 1er janvier, c'est son frère Jacques Pêcheur qui se marie²⁹ avec Catherine Cheurier Danagnot veuve de Nicolas Cheurier Maladan.

En 1704, Jacques est déjà porté décédé³⁰ et en 1725 son fils Benoît, vigneron à La Terrasse, se marie avec Anne Richard, fille de François Richard aussi vigneron de La Terrasse³¹.

Mais revenons à Jacques ; dans son contrat de mariage, il est écrit ceci : « *honneste Jaques Pecheur fils à feu francois et de Mariane gueripel laboureur (potier de terre, barré) de la terrasse dune part et honneste Catherine Cheurier danagnot (...)* ». Ainsi Maître Alexis Pison, qui a rédigé ces lignes, a dû être induit en erreur pour une raison inconnue, en écrivant potier de terre au lieu de laboureur pour signaler la profession de Jacques. Dans un acte daté du 23 juin 1700, Jacques Pêcheur est « (...) *Maître potier de terre de La Terrasse (...)* ». S'agit-il d'une confusion du notaire ? En effet : Jacques Pêcheur est bien potier de terre et ceci est confirmé par les recherches d'Anne Berthelet. En 1685, elle note qu'un certain Jacques Pêcheur de La Terrasse est en apprentissage à Voiron chez Laurent Chaboud.

« Un contrat d'apprentissage passé en 1685 chez Maître Philippe de Chirens atteste une production de poteries à Voiron à la fin du XVIIe siècle. Il stipule que '*Jacques Pecheur, fils de feu François, habitant la Terrasse est désormais paroisse de Sermorens, entre au service de Maître Laurent Chaboud, pottier de terre à Sermorens, pour une durée de deux ans à commencer de la Saint-Jean-Baptiste.*' »³². Peut-être que Jacques Pêcheur est encore apprenti en 1696, année de son mariage, et n'acquiert le statut de potier que quelques années plus tard. Apprenti donc, mais non sans activité professionnelle puisqu'il est laboureur. Les dates coïncident parfaitement : un potier en apprentissage qui, quinze ans après, est déclaré maître potier dans la commune où sa famille exerce cette profession...

En règle générale, les enfants d'artisans apprenaient le métier du père et reprenaient son activité. Nous avons ici deux cas qui ne font pas exception. Selon Anne

²⁹ AD Isère, 3 E 27635, 10e protocole de Maître Alexis Pison, f°139, mariage de Jacques Pêcheur le 1er janvier 1696.

³⁰ AD Isère, 3 E 27636, 19e protocole de Maître Alexis Pison, 17 février 1704, vente entre Catherine Cheurier Danagnot veuve de Jacques Pêcheur et Jean Tallin laboureur de La Terrasse.

³¹ AD Isère, 3 E 27637, registre de Claude Pison notaire de La Terrasse, mariage de Benoît Pêcheur et Anne Richard, le 4 novembre 1725.

³² *Potiers et faïenciers en Dauphiné*, sous la dir. de Chantal SPILLMAECKER, Grenoble, Musée Dauphinois, 2001, p. 147. AD Isère, 3 E 6838, f°35.

Berthelet, la transmission du métier de potier de terre se fait « par constitution dotale. (...) Les aînés semblent avoir un rôle primordial dans le maintien de l'activité. »³³.

« Nul sous l'Ancien Régime n'acquiert un métier par hasard, les liens familiaux déterminent pour l'essentiel l'avenir professionnel de l'individu, observation qui n'est pas exclusive au monde potier. Ce constat établi, les chances de départ sont bien différentes selon que l'on est ou non fils d'artisan déjà installé et reconnu. »³⁴ nous indique Jean-Louis Vayssettes.

Ainsi même la fille d'un potier se marie avec un potier (Françoise Pêcheur avec François Emblard). Ce cas n'est pas unique, dans une autre famille de La Terrasse se retrouve une telle situation.

L'apprentissage est assuré par le père, les aînés ou encore d'autres potiers de la corporation. Dans le cas de Guigues Pêcheur, (en nous focalisant encore une fois sur les dates), ce pourrait bien être son père qui lui a enseigné le métier : considérons que François Pêcheur est décédé entre le 20 juin 1671 (rédaction de son testament) et le 10 avril 1672 (mariage de sa fille) et que Guigues se marie en 1677 à l'âge adulte de l'époque c'est-à-dire vingt-cinq ans. Il est déjà potier de terre à cette date. Lorsque son père décède, il a environ vingt ans. Si son apprentissage a débuté dès son enfance, son père était assurément encore en pleine possession de ses moyens physiques et psychiques pour le former à l'artisanat potier.

Considérons maintenant la situation de Jacques : il se marie en 1696. Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il est alors âgé de plus de vingt-cinq ans le jour de son mariage en épousant une veuve. Au décès de son père, (si l'on fait le calcul), Jacques est donc très jeune : de 2 à 8 ans. Il entre en apprentissage entre quatorze et vingt ans chez Laurent Chaboud. Son père n'étant plus là pour lui enseigner sa profession, il est donc placé comme apprenti chez un autre potier.

Si sur l'activité de la famille nous n'avons pas d'informations précises, nous savons que le 13 janvier 1692, Balthazar de Chalandière, colonel des deux régiments de garnison de la ville de Grenoble domicilié à La Terrasse, loue à Jacques Pêcheur une maison au lieu du « *petit Lumbin* »³⁵. C'est le seul cas où un membre de la famille devient locataire d'un bien immobilier.

Le dernier acte dans lequel est mentionnée la famille Pêcheur est le testament de Madeleine Roux Boudias, la femme aimée de Guigues Pêcheur qui le fait rédiger le 10

³³ BERTHELET Anne, *Les Pêcheur, une dynastie d'artisans potiers ...* p.14.

³⁴ VAYSSETTES Jean-Louis, *Les potiers de terre de la région Saint Jean-de-Fos...* p.2.

³⁵ AD Isère, 3 E 621, registre de Claude Ramel, notaire de Crolles, f°134r à 134v.

janvier 1727³⁶. Nous retrouvons ses filles, déjà mariées, ainsi que son fils : « *legue a anne peycheur femme de Gabriel Roux, anthoinette peycheur femme de guillaume Masset et Magdelaine peycheur femme dandre Rebuffet ses filles naturelles et legitimes et du[it] feu peycheur son mary a la chascune la somme de dix sols (...) et institue pour son heritier universel le nommant de sa propre bouche scavoir Jaques peycheur son fils naturel et legitime et dud[it] guigues peycheur (...)* ». A noter que la quatrième fille de Guigues, Dimenche, n'est à aucun moment citée dans ce testament. Est-elle déjà décédée ? C'est une affirmation que rien ne peut confirmer.

Concernant Madeleine Roux Boudias, nous avons découvert un unique paragraphe dans le parcellaire des fonds taillables réalisé en 1701, proposant une indication sur une possession de la veuve de Guigues Pêcheur :

« *Pour un pied de vigne sittué en Comballiers confine le sieur Ramel du levant, les Boyes communaux du couchant Benoit Bellon du vent Piette Tallin de bize contenant un tiers de sesteré, et la douziesme partie dantre estimé au cinquieme prix, deux livres six sols dix deniers deux pittes cy... III, VIs, Xd, IIpittes* ». ³⁷

Deux des fils de François Pêcheur ont donc poursuivi l'activité de leur père. Pour le fils aîné, Guigues, le travail s'avèrera productif ; pour le second (Jacques), si nous nous en tenons toujours à la lecture précise des actes relatifs à leur famille, ceci est moins clair. Quant au troisième enfant mâle de la famille (Jean Pêcheur), nous ne savons quelle est son activité professionnelle et ne connaissons rien de sa vie sociale.

II) Les Duc et Salavin :

1)- Un mariage intéressé ?

C'est au détour d'un compte portant obligation³⁸ qu'un certain Etienne Duc, potier de terre de La Terrasse est mentionné pour la première fois, ainsi que Louise Salavin,

³⁶ AD Isère, 3 E 27637, registre de Claude Pison notaire de La Terrasse, f°213v à 215r, testament de Madeleine Roux Boudias, le 10 janvier 1727.

³⁷ AD Isère, 4 E 623/3, parcellaire des fonds taillables, Lumbin, 1701.

³⁸ AD Isère, 3 E 1647/1, registre de Claude Pillot notaire de La Terrasse, f°49r.

« *filie à feu Pierre Salavin* ». Etienne Duc, au début de nos recherches, est le quatrième potier découvert à La Terrasse pour cette fin du XVII^e siècle.

Dans le même document, quelques pages après³⁹, une transaction faisant référence à Louise et son père Pierre retient notre attention. Cette transaction nous apprend que Pierre était maître potier de terre à La Terrasse, Etienne Duc est son beau-fils et il est donc beau-frère de Louise.

Au feuillet 158v, l'acte daté du 26 février 1673 affiche le mariage de Louise avec Charles Gaudos, laboureur de St Bernard, petite commune proche de La Terrasse, fils à feu Jean et veuf de Françoise Pilon⁴⁰.

Par ce mariage, nous avons une valeur des sommes engagées dans la dot ainsi que les dons faits aux mariés. Ici, il s'agit de :

« *quatre-vingt-dix livres dueue par ledit sieur Etienne Duc son beau-frère pour ses droits paternels et maternels comme aussy dix-huit livres a elle dueue par le sieur Denis Vigat pottier de terre de La Flachierre pour les gages quil luy doibt depuis quelle le servait plus un coffre en bois blanc garnit de linge et dhabit un lit (...) estime par les partyes a la somme de trante livres (...) ledit futur epoux a donné a ladite futtur espouse (...) la somme de septante livres lequel appartiendra aux enfants qui naitront du present mariage et a deffaut denfant elle en disposera a sa volonté et en reciproque ladite futtur espouse a donne a sondit futur epoux la somme de trante cinq livres en cas quelle decede avant luy pour en jouir ainsy que bon luy semblera (...)* ».

Généralement, dans chaque acte de mariage, la dot se présente sous forme de numéraire, de biens immobiliers ou mobiliers tels bijoux, joyaux divers et très souvent un coffre contenant des habits. Ces dons proviennent des parents, mère et père différenciés, mais aussi oncle et tante. Cependant, comme le souligne bien Jean-Louis Vayssettes, et nous nous en sommes aperçus, « la dot ne représente qu'une fraction de la fortune parentale ». Une partie des sommes engagées dans les mariages est aussi donnée aux autres enfants, les filles en particulier.

Dans ce mariage, il est également question de la sœur de Louise, Marie, femme d'Etienne : « *Etienne Duc pottier de terre dudit la terrasse son beau-frère et Marie Salavin sa sœur (...)* ». Si Marie apparaît très peu dans les actes notariés, sa sœur Louise est, au contraire, citée de nombreuses fois, passant des accords avec son beau-frère.

Un potier marié avec la fille d'un potier : réelle coïncidence ? Ceci est déjà illustré par un mariage du même ordre chez la famille Pêcheur. Ne peut-on souligner ici un intérêt particulier à ce type de lien scellé entre deux potiers ? Nous n'avons pu en apprendre davantage car il faudrait éventuellement lire l'acte de mariage d'Etienne et Marie, ou bien

³⁹ AD Isère, 3 E 1647/1, f° 154r.

⁴⁰ AD Isère, 3 E 1647/1, f° 158v.

avoir accès dans le détail à la teneur de l'activité potière de Pierre Salavin. Or tout ceci nous est inconnu. Outre un mariage intéressé, il existe parfois des cas où le gendre apprend son métier auprès de sa belle-famille⁴¹. Est-ce celui d'Etienne Duc ? Nous ne pouvons l'assurer mais c'est une hypothèse soulevée. Ces alliances permettent d'entretenir des relations entre potiers qui exercent leur métier sur une même paroisse. Relations économiques certainement, et qui facilitent entre autres les échanges et les productions.

Nous remarquerons qu'Etienne Duc a passé quelques actes dans lesquels il achète ou vend du bétail, ce qu'aucun autre potier ne fait pour ce type de biens. Nous pouvons en citer six : le 2 mai 1675, Etienne commande deux bœufs à Jacques Amblard tailleur d'habits de Saint Pancrasse, ainsi qu'une vache. Le 27 février 1678, cette fois c'est Pierre Cheurier qui lui commande deux bœufs⁴². Le 20 octobre 1680, c'est François Cheurier, laboureur de Saint Bernard qui doit soixante-dix livres à Etienne pour la vente d'une paire de bœufs. Le 6 août 1682, Enemond Chastain, laboureur de La Terrasse, lui achète deux vaches⁴³. Le 14 novembre 1683, Claude Chastain laboureur de Saint Bernard lui achète deux veaux. Le 3 février 1684, c'est Pierre Bourne de La Terrasse qui lui achète deux vaches...⁴⁴ Etienne possède donc quelques têtes de bétail : élevage en double activité comme on le dit aujourd'hui ? Maquignonage ? Le manque d'informations à ce sujet dans l'établissement des actes ne nous permet pas de répondre à ces questions. Autres documents intéressants quant à ce potier, au moins trois traitent de prêts dont Etienne Duc est le créancier : il prête quarante-six livres neuf sols à Claude Chastain, quatre-vingt livres à Pierre Bourne, trente-sept livres et vingt sols à Antoine Sappet, rafournier de Lumbin. Certains auteurs comme Anne Berthelet⁴⁵ et Jean-Louis Vayssettes, nos principales références, précisent que les potiers ont parfois d'autres revenus en parallèle de ceux apportés par leur activité : revenus agricoles certes, mais aussi prêts d'argent contre intérêt. Etienne Duc a donc optimisé, en les diversifiant, ses moyens pécuniaires. Bien que ne signant aucun des actes, illettrisme oblige, il demeure particulièrement brillant en affaires.

⁴¹ VAYSSETTES Jean-Louis, *Les potiers de terre de la région Saint Jean-de-Fos...* p.40.

⁴² AD Isère, 3 E 1647/2, registre de Claude Pillot notaire de La Terrasse, f°14r et 191r.

⁴³ AD Isère, 3 E 1647/3, registre de Claude Pillot notaire de La Terrasse, f°101r et 244r.

⁴⁴ AD Isère, 3 E 27635, 1er protocole d'Alexis Pison notaire de La Terrasse, f°44 et 60 à 61.

⁴⁵ BERTHELET Anne, *Les Pêcheur...* p.73.

Le dernier document le concernant est une vente⁴⁶ d'un journal de vigne datée de septembre 1686 entre lui et Michel Romanet après une obligation passée en 1683.

Le 12 octobre 1693, Marie Salavin passe une obligation avec Michel Pouchot⁴⁷. Ce dernier confesse lui devoir la somme de vingt-sept livres pour la vente d'un mulet qui lui est délivré le jour même. Mais l'intérêt de cet acte réside dans la simple phrase : « (...) *confesse debvoir à honeste Marie Salavin veuve de honneste Etienne Duc pottier de terre de La Terrasse (...)* ». Ainsi, à cette date de début d'octobre 1693, le potier de terre Etienne Duc est déjà décédé. Il va laisser son activité potière à ses trois fils dont l'aîné semble plutôt actif.

2)- Louis Duc, marchand potier de terre

Etienne Duc et Marie Salavin ont eu trois fils nommés Marc, Louis et Eymard. La toute première indication sur ses enfants figure à l'occasion d'une quittance entre François de Sautereau seigneur d'Arces et Louis Duc, le 6 février 1695. Le beau-père de François a passé un « *contrat d'albergement* » en juillet 1644 à Pierre Salavin et son petit-fils Louis Duc rembourse la somme due.

Nous avons souvent retrouvé Louis et Marc Duc dans les actes recensés entre 1695 et 1709. Quant au troisième fils d'Etienne, la seule mention faite de lui se trouve dans le testament de Guigues Pêcheur à la rédaction duquel il est présent en tant que témoin : « *en presance (...) hon[ete] Eymard Duc fils de feu Estienne potier de terre du[dit] lieu.* ». Nous apprenons donc par cette simple phrase que non seulement Etienne Duc a eu un troisième fils mais en plus ce fils est potier de terre, tout comme son père et ses deux frères.

Louis et Marc signent tous les deux les actes et Eymard également puisqu'il appose sa signature dans le testament de Guigues. Les trois frères signent, contrairement à leur père. Ils ont donc reçu une certaine instruction qui leur a permis d'apprendre à lire et écrire. Ce détail est important : ils sont les seuls lettrés parmi les potiers de La Terrasse. Cette singularité leur permet certainement de mieux gérer leur profession au quotidien. En effet, le fait de lire et écrire garantit la possibilité, en

⁴⁶ AD Isère, 3 E 1647/4, registre de Claude Pillot notaire de La Terrasse, f°117r à 118r.

⁴⁷ AD Isère, 3 E 27635, 7e protocole d'Alexis Pison, f°22.

autonomie, de tenir les livres de comptes, gérer le personnel éventuel, assurer le décompte des marchandises, le nombre de cuissons des céramiques...

Nous pouvons raisonnablement émettre cette hypothèse : leur père a assuré des revenus importants au cours de sa vie afin que l'argent ne lui fasse défaut. Réunissant une somme conséquente, il a pu élever son statut social et permettre à ses fils de recevoir une instruction. Son double statut d'unique potier à spéculer, et de père de trois fils potiers de terre à leur tour, mais de surcroît lettrés, nous paraît corroborer cette approche.

Louis possède un ensemble de biens assez conséquent : un bâtiment, de la terre pour cultiver... : dans le parcellaire des fonds nobles de 1697, nous trouvons en effet cette mention : « *Louis Duct pottier de terre une piece de terre verger jardin maison raffourt et plassage situé a lumbinet confine Jean chepvrier maladan du levant le chemin publique dudit lumbinet du couchant sieur Louis Termet de bize françois philibert du vent contenant un tiers de sesteré estimé au cinquieme prix mont une livre six sols huit deniers cy... II, VIs, VIIIId* »⁴⁸. Il faut aussi retenir que Louis Duc n'est pas soumis au paiement de la taille, étant noté dans le parcellaire des fonds nobles.

Bon nombre d'actes ont été consultés mais nous ne pouvons les aborder tous dans cette étude. Nous avons donc fait le choix d'une famille en particulier pour illustrer ces types d'actes notariés que les potiers font rédiger : les deux frères Duc et en particulier Louis, en sont un bon exemple, concernés par une grande partie des actes que nous avons lus. Les lignes suivantes se proposent de présenter succinctement quelques types d'actes illustrant le dynamisme de cette famille de potiers de terre.

Le 6 février 1695, comme nous l'avons déjà cité, « *François de Sautereau, seigneur D'arces le Berlioz, héritier de feu dame Gasparde de Chaume veuve du seigneur Eymond dame du Berlioz (...) quitte Louis Duc de la somme de trois cent livres pour le paiement dont Pierre Salavin (grand-père de Louis) était obligé par le contrat d'albergement a luy passé par Sieur Jean Sauton au nom dud[it] feu seigneur Eymond le sixieme juillet mil six cent quarante quatre (...) pour le capital dud[it] albergement* »⁴⁹. François de Sautereau est le châtelain du Carre, propriétaire du château qui se dresse encore au hameau. Il hérite par alliance de cet édifice, construit au XIVe siècle par la famille Berlioz⁵⁰. Gaspard de Chaume l'occupe avant lui. Dans cet acte, il incombe donc à Louis de rembourser les sommes d'argent que son grand-père n'avait pas totalement payées.

⁴⁸ AD Isère, 4 E 429/18, parcellaire des fonds nobles, La Terrasse, 1697.

⁴⁹ AD Isère, 3 E 27635, 10e protocole d'Alexis Pison, f° 17.

⁵⁰ DUBOIS Roger, *Un village de la vallée du Grésivaudan : La Terrasse...* p.38 et 86.

Jean Gaudos, laboureur de Saint Bernard et Louis Duc font rédiger un arrentement en janvier 1696 : les deux hommes se partagent un cellier au lieu de Montabon à La Terrasse que loue Louis Duc. Louis le quitte du « *louage dudit cellier et reciproquement ledit gaudos le quitte de la despence quil peut avoir fait pour lentretien dudit cellier* »⁵¹. Il serait donc aussi propriétaire d'une pièce de vigne en plus des biens cités dans le parcellaire. Nous remarquons que Louis Duc, comme son père, prête de l'argent à quelques personnes :

« *Justine Marcel veuve d'Anthoine Sappet raffournier habitant a La Terrasse (...) confesse devoir a honneste Louis Duc fils a feu Estienne potier de terre dud[it] lieu cy present et acceptant la somme de cinquante livres de lordonnance pour argent de prest (...) fait par led[it] duc a son consentement et en bonnes especes (...) et laquelle somme lad[ite] Marcel promet vendre et payer aud[it] duc au festes de noel prochain (...) et passé le susd[it] terme de noel prochain lad[ite] Marcel soblige de payer les intherets de lad[ite] somme de cinquante livres aud[it] duc au denier vingt stipullés par la presante sans autre interpellation ni jugement jusqua leffectif payement dud[it] capital*»⁵². Outre Justine Marcel, nous pouvons citer Claude Chastain qui doit rembourser Louis Duc de la somme de soixante-neuf livres et huit sols en février 1699, Pierre Courjon, menuisier de La Chard pour la somme de seize livres le 15 juin 1699⁵³, Jean Jourdan laboureur de La Terrasse pour cent quatorze livres. Guigues Chastain, le 21 mars 1700, lui doit cent livres, toujours pour argent de prêt. Le 2 août 1700, Louis Duc sert d'intermédiaire à Benoît Vial de Saint Hilaire en remettant de sa part une somme d'argent qu'il devait au notaire Royal de Lumbin, Didier Grand⁵⁴. Le 7 novembre 1700 Pierre Bourgeat, laboureur de La Terrasse, lui doit cinquante-quatre livres. Le même jour, Jacques Fabvre confesse lui devoir soixante livres et hypothèque un mulet. Le 3 décembre 1700, Louis Duc prête quinze livres à Denis Mazin⁵⁵. En janvier 1701, il vend deux bœufs à Barthélémy Disdier qui lui doit alors cinquante-trois livres. Barthélémy lui promet en plus « *de payer un voyage a deux bœufs de bois fayard (hêtre) randu a la cour dud[it] duc a sa req[ête] pour tous intherets du passé* »⁵⁶.

⁵¹ AD Isère, 3 E 27635, 11e protocole d'Alexis Pison, f° 164.

⁵² AD Isère, 3 E 27635, 14e protocole d'Alexis Pison, f° 103.

⁵³ AD Isère, 3 E 27635, 14e protocole d'Alexis Pison, f° 36 et 134.

⁵⁴ AD Isère, 3 E 622, registre de Jean Ramel, notaire de Crolles, f° 84r à 85r.

⁵⁵ AD Isère, 3 E 27636, 15e protocole d'Alexis Pison, f° 138, 140, 155.

⁵⁶ AD Isère, 3 E 27636, 16e protocole d'Alexis Pison, f° 3.

Hiacinthe Fabvre, laboureur de La Mure lui remet deux livres et huit sols pour une pension de l'année 1705. La situation sociale élevée de Louis ne souffre aucun doute : en plus des intérêts perçus sur les prêts qu'il consent, il possède des biens immobiliers mis en location. Le 25 juin 1709, ce même Hiacinthe Fabvre vend à Louis (qui est désormais « *marchand potier de terre* ») une pièce de terre « *contenant environ une sesteré situé au lieu appelé le mas des Teppes qui confine le chemin allant au raffour des Sappet du levant et bize, Guigues Drevart du vent et Claude Sappet du couchant (...) et ce pour le pris et somme de cent cinquante livres* »⁵⁷.

Ce sera le tout dernier acte consulté dans lequel Louis est impliqué.

Nous avons obtenu peu d'informations en ce qui concerne Marc Duc : il est marié à Cécile Philibert, veuve de Jacques Amblard, le 22 mai 1700. Son frère est présent comme témoin⁵⁸. Le 2 janvier 1702, Marc Duc reçoit cent cinquante livres de son frère Louis pour ses droits paternels et maternels spécifiés dans le testament de son père que nous n'avons pas consulté⁵⁹. Le 25 octobre 1705, trois années plus tard, Louis Duc remet cent cinquante livres de plus à son frère résultant du legs que leur père lui avait fait et dont Louis devait se charger⁶⁰. Ainsi, lors de la rédaction du testament d'Etienne Duc, Marc n'était pas majeur et Louis, plus âgé, a reçu la charge de lui remettre la somme d'argent qui lui était attribuée.

Au feuillet 17 du registre 3 E 27636, il est écrit qu'un homme de la famille de Cécile Philibert doit cent trois livres à Marc « *pour argent de prêt en louys dor et dargent* » mais nous n'avons que la close finale de cet acte et la date de rédaction nous reste inconnue. Marc a donc les mêmes activités que son frère. Outre la profession de potier de terre, il assure une gestion spécifiquement financière de ses revenus.

Le dernier Duc dont il est question dans les actes notariés est un marchand de Lumbin, Hyacinthe, concerné par un refus de paiement au début janvier 1739⁶¹. Est-il de la même famille que Louis, Marc et Eymard Duc ? C'est peu probable car entre 1709 et 1739, nous n'avons retranscrit aucune convention impliquant un potier de la famille.

⁵⁷ AD Isère, 3 E 27636, 24e protocole d'Alexis Pison, f°97 à 98.

⁵⁸ AD Isère, 3 E 27636, 15e protocole d'Alexis Pison, f°68 et 69.

⁵⁹ AD Isère, 3 E 27636, 17e protocole d'Alexis Pison, f°16.

⁶⁰ AD Isère, 3 E 27636, 20e protocole d'Alexis Pison, f°132 à 133.

⁶¹ AD Isère, 3 E 27640, registre de Claude Pison notaire de La Terrasse, f°435r à 435v.

Dans son mémoire de master, Cécile Godin signale un Etienne Duc, consul en 1748 et 1748. Nous retrouvons aussi Louis Duc, marchand et consul de La Terrasse en 1762 ainsi que Marc Duc, charpentier, consul en 1780 et 1781⁶².

III) La famille Jourdant-Guerlin et les potiers occasionnels à La Terrasse :

1)- Honoré Jourdant-Guerlin et son fils

C'est dans l'acte de mariage de Françoise Pêcheur et François Emblard qu'Honoré Jourdant-Guerlin, potier de terre à La Terrasse est présent et nommé pour la première fois. Il est marié en deuxièmes noces à Marguerite Tallin. Selon les actes, son nom est écrit Jourdant Guellin ou Jourdant Guerlin ou encore Jourdant tout court. Honoré possède des biens immobiliers apparemment importants : en 1684, deux arrentements sont rédigés aux termes desquels il loue une maison à Tencin, l'une pour quatre ans à Jacques Gay, la seconde pour neuf ans à Thomas Fesandas⁶³. Mais dans ce cas encore, aucune donnée n'affleure sur son métier de potier.

Concernant les biens terriens et immobiliers, le parcellaire des fonds nobles de La Terrasse, réalisé en 1697 nous a permis un aperçu :

« *Honnoré Jordant potier de terre une piece de terre au bas des ceppes confine le chemin tandant au raffourt des Sappet du levant, de bize pierre sappet du couchant les hoirs (héritiers) de pierre drevart du vent contenant une sesteré estimé au huitieme prix mont deux livres dix sols cy... III, Xs* »⁶⁴ Il est là encore difficile de situer cette terre, il aurait fallu connaître chaque voisin et déterminer leurs possessions. Mais nous pouvons tout de même signaler que cette terre est très proche de celle vendue à Louis Duc par Hyacinthe Fabvre en 1709 car leurs voisins sont quasiment identiques : les Sappet et les Drevart.

Le 13 avril 1700, Alexis Pison notaire de La Terrasse rédige le testament de Marguerite Tallin femme d'Honoré dans lequel elle fait de son mari « *son heritier universel* »⁶⁵.

⁶² GODIN Céline, *De la communauté à la commune, La Terrasse en Grésivaudan...*, annexe 13, p.14.

⁶³ AD Isère, 3 E 27636, 1er protocole d'Alexis Pison, f° 69 et 82.

⁶⁴ AD Isère, 4 E 429/18, parcellaire des fonds nobles de La Terrasse, 1697.

⁶⁵ AD Isère, 3 E 27636, 15e protocole d'Alexis Pison, f° 48 à 49.

Quelques mois plus tard, en août 1701, Honoré Jourdant fait rédiger une quittance : « moyennant la somme de cent vingt livres led[it] Jourdant tient quitte led[it] (Louis) Tallin son beau-frère de tous les droits de lad[ite] Marguerite Tallin sa femme (...) ». C'est par ce type d'acte que nous pouvons nous renseigner sur la famille proche des potiers. Ici nous découvrons le nom de son beau-frère.

Honoré fait rédiger son testament par Alexis Pison le 23 décembre 1709⁶⁶. Il désigne alors son héritier : Jacques Jourdant, son fils. Isabeau Jourdant, sa fille, est également nommée, qui se voit attribuer dix-huit livres.

A noter que Marc Duc est témoin de la rédaction de son testament et signe au bas de l'acte.

En novembre 1701, son fils Jacques, « *journallier de La Terrasse* », épouse Jeanne Perret Tillot, fille de Michel Tillot⁶⁷. C'est à l'occasion de ce mariage que nous apprenons le nom de sa mère naturelle, femme d'Honoré en premières noces : Marie Fournier qui est déjà décédée lors de ce mariage : « *feu Marie Fournier* ».

Dans ce même mariage il est aussi question d'Isabeau Jourdant, fille d'Honoré, épouse de Claude Perret Tillot : « (...) *Isabeau Jourdant (...) dans son contrat de mariage avec Claude Perret Tillot fils dud[it] Michel (...)* ». Ainsi, le mari et la femme respectifs d'Isabeau et Jacques Jourdant sont frères et sœurs ? En effet : le 6 août 1708, un acte concerne les deux familles Jourdant Guerlin et Perret Tillot⁶⁸ et apporte quelques éclaircissements sur les liens entre ces familles :

« *Comme ainsy soit quil y a eu mariage (...) entre honneste Jaques Jourdant Guerlin fils d'Honoré pottier de terre de La Terrasse dune part et honneste Jeanne Perret Tillot fille à Michel fruittier du mesme lieu dautre part (...)* »

« (...) *semblable constitution qui fut faite par led[it] Honnoré Jourdant a Izabeau Jourdant sa fille dans son contrat de mariage aveq Claude Perret Tillot fils dud[it] Michel du mesme jour* ».

Claude et Jeanne Tillot sont donc bien frère et sœur, tout comme le sont Jacques et Isabeau Jourdant. D'ailleurs leurs mariages ont lieu le même jour.

Cet acte nous apprend que « *laditte Jeanne Perret Tillot est venue deceder la presente annee (...) sans enfant* ». Son père demande « *aud[it] Jourdant pere et fils la restitution dud[it] dot comme luy estant reversible par le deces de sadite fille sans enfant* ». Au

⁶⁶ Cf Annexes 7, AD Isère, 3 E 27636, testament d'Honoré Jourdant Guerlin, 24e protocole de Me Alexis Pison, f°173 à 175.

⁶⁷ AD Isère, 3 E 27636, 16e protocole d'Alexis Pison, f°129.

⁶⁸ AD Isère, 3 E 27636, 23e protocole d'Alexis Pison, f°48 à 50.

final, Honoré et Jacques Jourdant donnent à Michel Tillot la somme de quatre vingt dix livres.

Jacques Jourdant se remariera neuf ans plus tard avec une femme de la famille Perret Tillot, Madeleine⁶⁹, le 6 février 1710. Lors de ce mariage, il est cette fois désigné comme « *maître potier de terre* ». Son père n'est pas présent : « *honoré Jourdant son père icy absent a cause de son incomodité* », à l'inverse de son frère, Jean, deuxième fils d'Honoré : « *honneste Jean Jourdant guerlin son frere cy present* ». Nous apprenons que le père de la future mariée, Antoine Tillot, marchand de Lumbin, offre aux époux « *une piece de terre situe a lumbin (...) dune contenance denviron cinq quart de journal (...) laquelle piece est estime a cent cinquante livres* ».

Fait troublant, le 11 janvier 1725, Louis Jourdant Guerlin, frère d'Honoré et « *vigneron du Carre paroisse de La Terrasse* », fait rédiger son testament par Claude Pison et déclare « *Jacques Jourdant Guerlin et Claude Tillot vigneron du Carre (...) ses neveux* », ses héritiers universels⁷⁰. Le 5 novembre 1730, un autre Louis Jourdant Guerlin, « *journallier dud[it] La Terrasse (...) fait crie et institué pour son heritiere universelle la nommant de sa propre bouche scavoir Elizabeth Jourdan Guerlin sa niece femme dudit Claude Tilot (...)*»⁷¹. Ce Louis Jourdant est-il une seule et même personne ? Est-il possible que cinq années après avoir fait établir son testament, il ne soit plus vigneron mais journalier, et de plus en fait rédiger un autre désignant un nouvel héritier universel, héritière dans ce cas présent ? Cinq années plus tard, Claude Tillot n'est plus l'époux d'Isabeau Jourdant, fille d'Honoré Jourdant mais d'Elizabeth Jourdant...

On le voit, les relations entre les familles Jourdant et Tillot sont donc assez ambiguës : les mariages entre les membres de ces deux familles sont fréquents.

Le 11 mai 1710, Jacques et son père règlent à un marchand de Lumbin, Antoine Roudet, la somme de quatre vingt dix livres pour la vente en pension d'une pièce de vigne au lieu de la Chard, à La Terrasse. Une quittance est rédigée pour l'occasion ; fait habituel, car les potiers de La Terrasse passent souvent ce genre d'acte qui fait foi.

Honoré Jourdant Guerlin a donc eu trois enfants : une fille et deux garçons. L'un des deux garçons deviendra potier comme lui. Le deuxième, Jean, n'est mentionné qu'une seule fois, dans l'acte du deuxième mariage de Jacques.

⁶⁹ AD Isère, 3 E 27636, 25e protocole d'Alexis Pison, f°40 à 43.

⁷⁰ AD Isère, 3 E 27637, registre de Claude Pison notaire de La Terrasse, f°99v à 100r.

⁷¹ AD Isère, 3 E 27638, registre de Claude Pison notaire de La Terrasse, f°184v à 185v.

2)- Les liens avec les potiers de la région

Lors du mariage de Louise Salavin, un potier nommé Denis Vigat est cité en tant qu'ancien employeur de Louise : « (...) dix huit livres a elle deue par Mr Denis vigat pottier de terre de la flachierre pour ses gaiges quil luy doit depuis quelle le servait (...) »⁷². Denis Vigat exerce sa profession à La Flachère, petite commune située au nord de La Terrasse, après le Touvet, toujours dans la vallée du Grésivaudan.

La Flachère est depuis plusieurs siècles reconnue pour son activité potière. La poterie qui subsistait encore dans les années 1990, a été créée en 1868⁷³.

Notons ici la particularité du toponyme Flachère : il est dérivé du latin flaccia qui signifie terrain marécageux. Dans les Alpes, « flache » est un nom féminin qui se traduit par flaque d'eau ou de boue⁷⁴. Le nom du lieu donne déjà une idée de la nature du terrain. Un terrain humide signifie donc une argile d'une certaine qualité qui sera peut-être plus facilement utilisable par les potiers, mais mélangée tout de même à une terre moins malléable. L'installation de potiers à La Flachère est-elle donc liée à la nature du terrain ? Ceci n'est pas le sujet de notre étude mais il est intéressant de le signaler dans la mesure où la raison qui a présidé à l'installation de potiers à La Terrasse pourrait être la même que celle des potiers de La Flachère.

Ainsi donc à La Flachère, les potiers sont certainement présents depuis plusieurs siècles puisqu'apparaît dans les actes notariés ce potier en activité en 1673 ici même.

Le contrat de mariage entre Louise et Charles Gaudos est le seul acte où Denis Vigat est mentionné. Il n'est plus apparu dans aucun acte malgré son activité proche de La Terrasse et aucun autre potier de La Flachère n'a été découvert au cours de nos recherches.

Outre le potier Vigat, un autre est cité dans deux actes différents. Il s'agit de Jean Pêcheur, potier de terre à Roybon. Le premier acte où nous en avons trouvé mention est le mariage de Louise Salavin et Charles Gaudos en février 1673 au cours duquel il est présent comme témoin : « (...) fait et passe au Carre paroisse de La Terrasse dans la maison dudit duc en présence de honnete pierre et louis philibert laboureur et cordonnier du[it] la terrasse et honnete jean pescheur fils de gaspard pottier de terre de roybon habitant a lad[ite] terrasse temoins requis (...) ».

⁷² AD Isère, 3 E 1647/1, registre de Claude Pillot, notaire de La Terrasse, f° 159r.

⁷³ ARMAND Yves et alii, *Histoire des communes de l'Isère, Grenoble et son arrondissement*, Le Coteau, Horvath, 1988, 469 p.

⁷⁴ PEGORIER André, *Les noms de lieux en France, glossaire des termes dialectaux*, Commission de toponymie 2006, Paris, IGN, 2006, p. 204.

Jean Pêcheur est donc un potier de la branche Pêcheur en Isère. Il y a une certaine incohérence dans l'acte : Jean exerce son activité professionnelle à Roybon mais habite à La Terrasse... Cependant, cette incohérence se retrouve dans le deuxième acte où Jean Pêcheur est cité comme témoin : le testament d'une voisine de potier, Françoise Romanet⁷⁵. A noter que Guigues Pêcheur est aussi témoin :

« (...) fait et reçu au lieu du Carre paroisse de la[ite] Terrasse dans la maison de lad[ite] testatrice en presence de honnete pierre et louis philibert laboureur et cordonnier freres de honnete hugues gerard tisserand antsoine perret pollat laboureur guigues pescheur a feu francois pottier de terre de disdier Romanet fils a feu alexandre et honnete jean pescheur fils de gaspard pottier de terre du lieu de roybon habitant a lad[ite] terrasse tesmoins requis et signe (...) ».

Dans son ouvrage sur les Pêcheur, Anne Berthelet atteste de l'existence de Gaspard et son fils Jean à Roybon : c'est à Roybon justement que la branche connue de cette famille est la plus ancienne. Gaspard est apparemment le premier potier de terre attesté. Jean et Benoît, ses deux fils aînés, deviennent potiers de terre comme leur père.

« (ils) reprennent l'activité de leur père sans qu'il soit possible de préciser la manière dont s'effectue la transmission de l'outil de travail d'après les sources consultées. On peut toutefois supposer qu'ils travaillaient dans le même atelier. Benoît est régulièrement qualifié de potier, son frère Jean de fontainier et potier de terre. ». Jean a donc une autre activité liée au travail de la terre. Il est loin d'être un cas unique, beaucoup d'artisans potiers diversifient leur production par la réalisation de fontaines.

⁷⁵ AD Isère, 3 E 1647/2, f°58v à 59v, 22 janvier 1676.

Conclusion

Trois grandes familles de potiers se sont donc établies à La Terrasse entre juin 1662 et janvier 1739. Le dernier acte dans lequel est cité un potier est daté de novembre 1711. Au terme de nos recherches, nous ne comptons pas moins de douze potiers de terre en activité à La Terrasse entre ces deux dates, qui cernent une période de presque cinquante ans.

La famille Pêcheur étonne par sa présence au long des documents notariés que nous avons répertoriés et consultés. Trois générations se succèdent. Deux seulement sont concernées par cet artisanat mais il est intéressant de noter qu'il se perd au fil des années dans une même famille pourtant très impliquée dans la production de céramiques.

Plusieurs questions sont soulevées à la lueur des ces recherches : entre autre, à quelle date les Pêcheur sont-ils venus s'installer à La Terrasse ? Ont-ils véritablement un lien familial avec les branches Pêcheur de Grenoble, Voiron, Roybon... ? Ou s'agit-il simplement d'un nom patronymique semblable ? Pourquoi n'y a-t-il aucune information spécifique dédiée à leur profession de potier dans les actes notariés ? Il serait véritablement intéressant de découvrir des descriptifs de production, des registres de comptes ou tout autre écrit permettant d'en apprendre plus sur la production des potiers. Les fils Duc connaissent eux aussi, en regard des actes notariés que nous avons étudiés, une certaine prépondérance à La Terrasse. Le troisième fils d'Etienne reste quelque part une énigme : a-t-il travaillé avec ses frères à La Terrasse ? Pourquoi un seul acte le mentionne-t-il et uniquement comme témoin ? Etrangement, ses frères commencent à être actifs autour de l'année 1696, date à laquelle Eymard Duc est témoin du testament de Guigues Pêcheur. Etait-il le fils aîné d'Etienne Duc et dans ce cas est-ce lui qui a assuré en premier la succession de son père ? Quant à Honoré Jourdan Guerlin : dans la mesure où son fils est également prétendu potier, comment se fait-il que la transmission de son savoir se perd définitivement avec cette génération ?

Nous avons ici donné, sur la foi de documents officiels notariés, un descriptif des générations de potiers à La Terrasse, en faisant le choix de ne pas nous prêter à trop de détails afin d'éviter de nous éloigner de notre étude.

Si trois familles se partagent le métier de potier à La Terrasse, elles ont aussi des rapports entre elles et avec des artisans d'autres communes de l'Isère. La nature de ces

liens n'est pas très bien déterminée mais il est certain que l'activité potière à La Terrasse en est dépendante.

Chapitre troisième :

L'activité potière à La Terrasse

Introduction

À la suite de cet aperçu historique des différentes familles de potiers de terre à La Terrasse, il nous revient de traiter dès lors plus particulièrement de leur activité.

Ce chapitre sera plus court que les précédents, notamment pour cause de manque cruel d'informations spécifiques.

Les interrogations au sujet de cette activité sont nombreuses mais beaucoup n'ont pu obtenir de réponses à la fin de cette étude : quels sont les éléments et conditions qui pourraient expliquer la raison de l'installation de potiers à La Terrasse ? Quand a commencé leur activité et comment s'est-elle interrompue ? Quelle fut l'aire de diffusion de la marchandise ? Était-elle restreinte à la région ? Un potier est qualifié de « marchand potier de terre », certes, mais sa marchandise n'est pas précisée. Qu'en était-il de la matière première ? Quelle était la situation sociale des potiers en Grésivaudan et leur place au sein de la communauté de La Terrasse ? Apparemment tous ces artisans n'ont pas la même situation mais sont renommés dans la commune. Au regard des documents notariés, certains terrassons sont proches des potiers, et quittances, subrogations, obligations passées entre eux sont nombreuses.

Dans ce nouveau chapitre nous essayons donc d'exposer et de comprendre quels furent les liens intéressés entre les potiers, ainsi que leurs aspirations. Nous présentons aussi une partie de leur activité qui nous a été dévoilée par un acte, à savoir une étape de la fabrication d'une fontaine. Pour terminer, nous présenterons les indices qui témoignent vraisemblablement de la fin de leur activité artisanale.

I) Économie et production :

1)- Situation des potiers et liens économiques

Dans la plupart des ouvrages consultés, les auteurs soulignent très bien le fait que les fours de potiers sont généralement excentrés du village. En effet, les feux et donc les fumées dégagées par les fours occasionnent des désagréments et souvent la population de la commune où ils sont implantés s'en plaint. Les potiers de La Terrasse sont parfois cités dans les actes comme habitants du Carre, hameau excentré du village, à la limite avec la commune de Lumbin : se sont-ils installés à cet endroit pour éviter aux terrassons les inconvénients liés à leur activité ? Le site du Carre devait certainement être le plus approprié pour l'établissement des poteries. Mais là aussi une interrogation est soulevée : dans les actes nous trouvons souvent la mention : « *potier de terre du lieu du Carre* » ou « *potier de terre au Carre paroisse de La Terrasse* ». Cette mention est valable pour François Pêcheur et Etienne Duc. Ceci signifie donc que les potiers résident certes au Carre mais peut-on réellement affirmer que leur activité se déroulait dans le hameau ? En examinant les parcellaires et en prenant note avec attention des informations contenues dans les actes notariés, nous savons que chaque potier ne possède pas les mêmes biens, certains sont plus avantagés que d'autres. Et les plus gros propriétaires disposent de fonds ou biens immobiliers qui ne sont pas au Carre (comme Louis Duc ou François Pêcheur entre autre) mais à Lumbinet, ou « petit Lumbin ». Une localité que nous avons située entre le Carre et Lumbin : le ruisseau « du Carre » étant aussi appelé ruisseau « du Petit Lumbin ». Ils détiennent donc des propriétés dans le même secteur. Jamais nous n'avons eu la certitude que les potiers ont pu installer leurs ateliers en un endroit précis. Le hameau du Carre comme établissement des ateliers de céramiques reste donc une hypothèse mais qui semble plausible.

Les potiers s'installent couramment au voisinage d'un point d'eau et de préférence dans les vallées à proximité des voies de communications routières ou fluviales. Ce qui est très compréhensible pour, entre autre, écouler leurs marchandises. La vallée du Grésivaudan est un point stratégique avec l'Isère toute proche et facilite les passages d'une région à l'autre : les communications ont toujours été nombreuses et constantes. « Lorsque l'on superpose la carte géologique de l'Isère à une carte topographique, on constate que les poteries sont situées le plus souvent le long de l'Isère (...). Les poteries

de Vif, Grenoble, Voiron, Chirens, et Les Abrets se trouvent sur cet axe. »⁷⁶. Et La Terrasse aussi... Un choix stratégique réfléchi qui se comprend donc parfaitement sur le plan économique d'échanges commerciaux.

Les trois principales familles de potiers sont concernées par des actes rédigés tant à La Terrasse qu'à Crolles et même à Grenoble car certains accords passés à Grenoble ou La Tronche sont parfois signalés. Leur activité n'était probablement pas restreinte au village et même au Grésivaudan. Les potiers connaissent les goûts et les modes de leur temps et sont avertis des meilleurs marchés qui existent pour se procurer les matières manquantes et difficiles à obtenir comme par exemple l'oxyde de cuivre ou l'alquifoux servant à imperméabiliser les poteries. Les échanges sont donc certainement nombreux à ce niveau mais nous n'avons pu déterminer si les poteries de La Terrasse ont pu générer des échanges commerciaux géographiquement très étendus.

En règle générale, les artisans potiers utilisaient la terre locale pour fabriquer leurs céramiques. Ainsi les Pêcheur potiers de Chirens et Voiron au XVIIIe et XIXe siècle qui se servent sur leurs terrains⁷⁷. L'argile de La Terrasse est peut-être propice à la confection des poteries. Lorsque l'on précise la liste de potiers exerçant leur profession à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe, nous pouvons être surpris : ils sont plutôt nombreux. Les bonnes conditions de travail, la matière première sur place, les éléments nécessaires au bon fonctionnement des ateliers de production, la situation géographique propice aux échanges ont dû être autant d'éléments convergents pour afficher, dans le village à cette époque, un nombre aussi important d'artisans.

Les rapports entre les potiers et les autres terrassons ont été difficiles à déterminer. En effet, certaines familles sont très nombreuses et les liens entre chaque membre sont parfois inconnus.

Un exemple parmi d'autres : le 22 janvier 1676, une habitante du Carre, Françoise Romanet, fait rédiger son testament par Claude Pillot. Nous apprenons qu'elle est mariée avec Jean Cheurier Maladan. Or, Jean est a priori le père de Catherine Cheurier Maladan, femme de Jacques Pêcheur. Les Romanet ont donc un certain lien avec la famille Pêcheur. D'autant plus que le testament est écrit en présence de Guigues Pêcheur et Jean Pêcheur de Roybon...

La famille Romanet est propriétaire de nombreuses terres, vignes, maisons, jardins, grange et pré au Carre, à Lumbinet ou Lumbin. Dans le parcellaire des fonds roturiers où nous avons pu retrouver les possessions de François Pêcheur, ce dernier est situé parmi des Romanet : Dimanche, Bertrand, Pierre, Jeanne, Antoine, Alexandre Romanet.

⁷⁶ *Potiers et faïenciers en Dauphiné...* p.147.

⁷⁷ BERTHELET Anne, *Les Pêcheur, une dynastie d'artisans potiers ...* p.37.

Dans ce même parcellaire, au nom de François Pêcheur, sont inscrits dans la marge de gauche les noms de ceux qui seront acquéreurs de ses biens lors de son décès : Madeleine Roux Boudias sa belle-fille et Jacques Pêcheur seront propriétaires d'une maison à Lumbinet tandis que Marc Duc détiendra une autre maison et une pièce de terre aussi à Lumbinet. Mais pourquoi Marc Duc et pas un membre de la famille Pêcheur ? Une question de plus est soulevée.

Il faut signaler que Louis Duc possède une pièce de terre située à Lumbinet, voisine de celle de Jean Cheurier Maladan...

Autre rapport de voisinage : Honoré Jourdan Guerlin témoin au mariage de Françoise Pêcheur ; Eymard Duc qui assiste à la rédaction du testament de Guigues Pêcheur. Ou encore Marc Duc qui est témoin au testament d'Honoré Jourdan. Etienne Duc est aussi présent lors d'une quittance entre Marianne Guéripel et son fils Jacques Pêcheur⁷⁸.

Cependant rien, dans les documents disponibles, ne permet d'affirmer que ces rapports fréquents entre les potiers revêtent un volet économique. Certes, il y a probablement des transactions, des dons et aides, des dédommagements, une activité en commun... Mais tout ceci n'est pas assez précisé dans les actes de notaires.

Nous le voyons, le Carre semble donc un hameau bien dynamique, les citoyens n'hésitant pas à faire consigner des faits touchant leur vie de chaque jour en prenant comme témoins leurs voisins ou voisines : mariages, testaments, remise de somme d'argent, subrogations...

Tous les manuscrits que nous avons consultés n'ont pourtant apporté aucun éclairage particulier sur la production : ce chapitre est, de ce fait, principalement basé sur des hypothèses et interrogations. L'unique acte où la profession de potier est véritablement affirmée nous est parvenu au hasard de nos lectures.

2)- Les fragments de poteries découverts à La Terrasse

L'étude des productions des potiers permet de connaître la manière de vivre d'une civilisation, d'une communauté à une période donnée de l'Histoire dans une région particulière. En règle générale, les tessons de céramiques sont découverts dans les couches stratigraphiques déterminées sur les chantiers de fouilles archéologiques. Dans ce cadre-ci, elles permettent une datation relative c'est-à-dire que les couches sont datées les unes par rapport aux autres et donnent un ordre d'idée de la chronologie des différentes phases qui se sont succédé sur les lieux fouillés. La couche supérieure sera plus récente que la couche qu'elle recouvre.

⁷⁸ ADIsère, 3 E 1647/2, registre de Claude Pillot notaire de La Terrasse, f°202.

Les tessons de poteries correspondent certainement au matériel le plus trouvé en cours de fouilles. Ce sont les témoins les plus résistants aux dégradations dues aux intempéries, à l'enfouissement sous terre... Ils sont, en ce sens, privilégiés et exploitables.

Au fil des années, les archéologues ont pu préciser une typologie particulière dans différentes régions. Celle-ci sert de base aux chercheurs qui peuvent ainsi déterminer d'où provient tel tesson par la couleur de son engobe, la présence ou l'absence de vernis, l'aspect de l'argile, ses caractéristiques chimiques, les marques laissées par les potiers, etc... De grands centres de production de poteries sont connus en France notamment et la reconnaissance des différentes céramiques va aider à retracer le trajet du tesson, son lieu de production étant déjà connu. Pour l'époque moderne et en Rhône-Alpes, les centres comme Meillonnas ou Larnage sont reconnus depuis plusieurs années grâce aux travaux de différentes équipes d'archéologue et chercheurs comme, pour ne citer qu'elle parmi d'autres, Elise Faure-Boucharlat. Ces centres exportaient leurs productions dans la région et au-delà. Certains potiers ont très bien pu se baser sur ces produits pour leurs propres réalisations. Etait-ce le cas à La Terrasse ?

Au-delà de l'aspect chronologique donc, les céramiques sont aussi les témoins privilégiés d'une manière de vivre, de pratiques connues et maîtrisées, dans le domaine de la production mais aussi de la commercialisation, donc des échanges. Le tesson traduit une mode car la production de céramique répond en général à une certaine pratique à une période donnée. Les potiers ont toujours souhaité répondre de la façon la plus fiable possible à la demande de leur clientèle pour la satisfaire au mieux et correspondre à ses besoins. Par l'étude des poteries, on peut ainsi connaître l'évolution des goûts, des mœurs sur une échelle du temps. En ce qui concerne la production et non plus l'objet de consommation en lui-même, les pratiques de cuisson, d'extraction de la terre par exemple changent également au cours les siècles.

Nous nous sommes rendus à La Terrasse plusieurs fois pour tenter de retrouver les lieux de nos recherches. Le ruisseau du Carre, appelé de nos jours le Bruyant, existe bien, et le Carre est bien ce hameau qui jouxte Lumbin, séparé par deux passerelles permettant de traverser le Bruyant. L'une des deux passerelles, située d'ailleurs en contrebas de la « rue de la passerelle » actuelle, a dû faire l'objet d'une rénovation il y a peu. En effet, beaucoup de gravas, mortier, morceaux de tuiles et autres dépôts tapissent le sol à cet endroit. En y regardant de plus près, nous y avons découvert quelques tessons de poteries. La terre est blanche, même si quelques uns de ces débris de céramique ont eu une cuisson en atmosphère oxydante car l'argile est rouge. L'engobe est très souvent jaune à rouge terre cuite ou marron et toujours vernissée.

Malheureusement nous ne pouvons faire un remontage significatif permettant de reconstituer un fragment de poterie.

Ces tessons sont-ils le résultat de la production des potiers de La Terrasse ? Ils se trouvaient à la surface du sol, à peine enfouis sous quelques millimètres de terre. Nous avons alors pensé que les travaux de la passerelle ont pu faire remonter ces débris. Mais rien n'est moins sûr. L'aspect de ces morceaux de céramique est très proche de ceux que l'on peut découvrir dans la région sur un site de l'époque moderne. Une étude chimique pourrait peut-être permettre de déterminer une époque de réalisation. Mais au-delà de l'aspect physique, rien ne peut garantir que ces tessons sont datables du XVII^e voire du XVIII^e siècle.

3)- De la commande à l'élaboration d'une fontaine, une autre activité des potiers

Dans son ouvrage sur la dynastie des Pêcheur, Anne Berthelet traite de l'activité de fontainier qui est souvent celle des potiers. Les tuyaux ou canalisations permettant d'apporter l'eau des sources à une fontaine sont réalisés en terre : ce sont les bournaux. D'après ses recherches, cette fabrication peut donner lieu à des alliances « pour réaliser un chantier important »⁷⁹. Tout le long du XIX^e siècle nous savons que les potiers confectionnent encore des bournaux à Chirens : par exemple un potier fontainier qui est le futur beau-père de Joseph Pêcheur, de la branche des Pêcheur près de Voiron. Jean-Louis Vayssettes souligne lui aussi dans sa thèse l'activité de fontainier. Il cite ceci comme une activité annexe qui « finit par devenir la principale source de revenus. Si bien que l'on cesse de les appeler potiers de terre pour les qualifier de maîtres fontainiers. »⁸⁰.

A La Terrasse les potiers n'échappent apparemment pas à la règle. En effet, le 3 septembre 1679, quelques habitants de la commune passent une commande de fontaine (l'acte rédigé ce jour est un prifait) auprès de Guigues Pêcheur⁸¹.

Jean Perret Perrochat, Aymard et Pierre Perret, Guigues Nicollet, Imbert Perret, Laurent Boucher, Louis Terrau, Pierre Quichon, Nicolas Rollet et Guigues Percis sont laboureurs des Combes, un hameau de La Terrasse situé à l'opposé du Carre. Chez le notaire Claude

⁷⁹ BERTHELET Anne, *Les Pêcheur, une dynastie d'artisans potiers ...* p. 60.

⁸⁰ VAYSSETTES Jean-Louis, *Les potiers de terre ...* p.121.

⁸¹ Cf. Annexe 5, AD Isère, 3 E 1647/2, registre de Claude Pillot, f°289v à 290r.

Pillot, ils font rédiger un prifait, c'est-à-dire la commande de bournaux permettant de faire circuler l'eau d'une source jusqu'à une fontaine du village.

Pour la fabrication de ces bournaux, ils font donc appel aux services d'un maître potier. Dans l'acte, les dimensions voulues sont précisés ainsi que les coûts entraînés : les tuyaux ont une longueur de douze toises. Une toise correspondant à une longueur d'un mètre quatre-vingt environ, cela donne dans ce cas des bournaux de vingt et un mètre et six cent centimètres.

Guigues Pêcheur sera payé douze livres et quinze sols pour ce travail. Lors de la rédaction de l'acte, les commanditaires lui donnent déjà quatre livres : vingt sols de Guigues Nicollet et dix sols chacun de Jean Perrochat, Balthasar, Imbert et Pierre Perret et Louis Terrau. Le reste de la somme sera délivrée à Guigues Pêcheur « *aux vendanges prochaines* ».

Le potier a quinze jours pour réaliser ces canaux tandis que les terrassons qui ont passé commande se chargent de les transporter ensuite à l'emplacement de la fontaine. Il s'engage à garantir ces bournaux et à les maintenir en état pendant deux années dès que l'eau s'écoulera de la fontaine.

L'acte ne précise pas où cette fontaine fut implantée, nous savons seulement que : « (...) *feront lesd[it] habitants le charroir [transport] desd[it] Bourneaux sur les lieux (...)* ». Et les « lieux » ne sont pas décrits précisément.

Les potiers n'ont donc pas seulement pour tâche la réalisation de céramiques, leur art est de surcroît mis à profit pour d'autres activités nécessitant le travail de la terre. Dans ce cas, Guigues Pêcheur est seul à réaliser les « tuyaux ». Mais en général, les artisans travaillaient ensemble. Parfois les potiers fontainiers étaient nourris et logés chez le commanditaire pendant la durée des travaux, notamment si le lieu de travail était trop éloigné de chez lui. Ici ce n'est apparemment pas le cas, ce qui peut se comprendre facilement car le Carre où réside Guigues Pêcheur n'est pas trop éloigné des Combes, si l'on émet l'hypothèse que la fontaine fut implantée près du lieu de résidence de tous les commanditaires.

Cet acte ne donne pas non plus d'indications sur le matériel permettant de relier les bournaux entre eux. De même, ne figure que la longueur des bournaux mais pas leur diamètre, ni leur épaisseur. Les parties ayant signé l'acte n'ont pas déterminé qui fournira les matières premières nécessaires à la confection des tuyaux. Cela sous-entend-il que Guigues Pêcheur s'engage lui-même à tout se procurer ?

Ce fut l'unique commande de fontaine à un potier de La Terrasse que nous avons découverte lors de nos recherches. Guigues Pêcheur en a peut-être eu d'autres. Parmi les douze potiers de La Terrasse à la période étudiée, c'est donc le seul qui a eu une telle

demande. Cependant ces artisans, s'ils maîtrisaient parfaitement leur art, ont très bien pu eux aussi exercer cette nouvelle fonction, à La Terrasse ou dans une autre commune des alentours.

II) La fin de l'activité :

1)- À travers le cadastre, les patentes et les parcelles

La fin de l'activité est difficile à préciser. Une fois réunie de manière conséquente la liste de potiers découverts à La Terrasse, nous nous sommes intéressés au cadastre napoléonien pour tenter de les situer géographiquement et, à terme, pouvoir retrouver l'emplacement de leurs installations et poteries. A ce moment, nous n'avions encore retenu aucune date et comme nos recherches avaient commencé depuis à peine quelques semaines, nous ne savions pas que les années 1710 seraient une date quasi définitive comme nous le précisons dans le paragraphe suivant. C'est donc à l'aide des photographies réalisées, puis de la mise en ordre de l'ensemble de nos notes que nous avons pu affiner une déduction plus nette, à la fin de notre étude.

Le cadastre de La Terrasse correspond à la cote 4 P 5/500 et les matrices sont : 2598 W 503-505 et 4867 W 388-391. Dans ces matrices, parmi les nombreux noms des propriétaires terriens du village, aucun nom de potier n'est apparu en 1836, date de réalisation du cadastre. Il est vrai que cette date est bien éloignée de celle par laquelle nous avons commencé nos recherches mais une poterie aurait très bien pu subsister encore un siècle pour être inscrite sur le cadastre. Cela signifie donc qu'au milieu du XIXe siècle il n'y a certainement pas d'artisans potier à La Terrasse.

Les délivrances de patentes de La Terrasse correspondant à la cote 4 E 429/90, sont un peu plus anciennes : an VIII (1799) et 1800. Les chances de retrouver des potiers auraient pu être plus importantes en nous rapprochant du XVIIIe siècle. Mais dans ce cas encore, leur étude n'a pas apporté plus de renseignements.

Le but de leur consultation était de retrouver, par les noms de famille des personnes concernées par l'impôt, un descendant de potier et surtout un potier lui-même. Le premier cas s'est vérifié car nous avons découvert un François Duc, distillateur d'eau forte à La Terrasse. Mais nous n'avons pas la possibilité de vérifier s'il est bien de la même famille que Louis et Marc Duc. Quant au second cas, il s'est donc avéré inexistant.

Les parcellaires des fonds roturiers, nobles, et taillables, de La Terrasse et Lumbin, datés respectivement de 1662, 1697 et 1701, ont livré les biens des membres de trois grands familles de potiers : Pêcheur, Jourdant et Duc. Ces biens terriens ou immobiliers sont précisés, cependant aucun bâtiment n'est évoqué en tant que poterie ou atelier.

En définitive, dans ces différents documents, les artisans céramistes ne sont présents que par leurs noms et propriétés mais jamais au travers de leur métier.

2)- À travers les actes notariés

Les derniers potiers cités à La Terrasse sont Honoré Jourdant et son fils Jacques, dans un acte daté du 15 novembre 1711⁸². Les feuillets de ce document sont mélangés et nous n'avons pas retrouvé la suite du manuscrit. Une note dans la marge à gauche du texte nous signale que la quittance concerne un certain Ploussu. Ce même document 3 E 27636 se termine en l'année 1713. C'est Alexis Pison qui est notaire de 1683 à 1713. Le notaire suivant, Claude Pison, est notaire à La Terrasse à partir de 1723. Pendant ces dix années il n'y a donc aucun acte aux Archives. Lorsque nous avons repris la consultation d'actes écrits entre 1723 et 1739, nous n'avons retrouvé aucune mention de potiers de terre : seul demeure donc le petit-fils de François Pêcheur, Benoît, qui est vigneron. Les noms de Pêcheur et Duc reviennent parfois mais ce ne sont pas des artisans potiers, surtout des vignerons, journaliers ou marchands dont les produits ne sont pas précisés. Les derniers potiers seraient alors Jacques Pêcheur à la toute fin du XVIIe siècle, les frères Duc dans les premières années du XVIIIe et, un peu plus tardivement, Jacques Jourdant.

Il semblerait que les potiers sont plus nombreux dans les années 1660 à 1690, François et Guigues Pêcheur, Pierre Salavin et Etienne Duc, Honoré Jourdant, tous ont travaillé à cette période. Le début du XVIIIe apparaît donc comme une époque charnière. L'activité est manifestement ralentie, puis s'éteint.

Peut-être aurait-il fallu consulter plus de registres des notaires de Crolles après 1705 afin d'être davantage assuré du déclin de la profession. Mais parmi tous les registres, ce sont ceux de La Terrasse qui sont les plus instructifs, les notaires de Crolles ne relevant que très peu de documents impliquant les potiers.

⁸² AD Isère, 3 E 27636, registre d'Alexis Pison notaire de La Terrasse, f°88.

Rien ne laisse transparaître que les potiers connaissent des difficultés, sont confrontés à une concurrence ou autre cause qui pourrait expliquer l'interruption voire l'arrêt de leur activité. Comme nous n'avons pas de données sur leurs productions, il est presque compréhensible que nous n'en apprenions pas plus sur la fin de l'activité.

Deux potiers sont atteints de « maladie corporelle », ce qui est signalé dans leurs testaments. Leurs maladies sont-elles à relier avec leur profession ? La nature de cette maladie n'est jamais précisée mais nous savons que, par exemple, Honoré Jourdant ne peut plus se déplacer car il est absent lors de la rédaction de l'acte de mariage de son fils et ceci est signalé dans l'acte.

Les potiers utilisaient souvent l'alquifoux, du sulfure de plomb réduit en poussière aussi appelé galène, pour imperméabiliser leurs poteries. Or, l'alquifoux pourrait être responsable du saturnisme, une intoxication au plomb provoquée par la manipulation de cette galène. Serait-ce une des causes indirecte du déclin du métier ? Les cas de saturnisme ne sont pas véritablement prouvés chez les potiers d'une manière générale. De plus, comme la maladie n'est pas définie dans les actes, rien ne peut certifier que l'alquifoux en soit la cause. Et même, nous ne savons si les potiers de terre de La Terrasse ont utilisé la galène. Selon Anne Berthelet, « Il est surprenant de constater que l'âge moyen des décès diminue avec le temps à l'inverse de l'espérance de vie. Il serait hasardeux d'interpréter ce phénomène comme une conséquence de la nocivité de l'alquifoux puisque le saturnisme ni aucune maladie professionnelle ne sont mentionnés nulle part. »⁸³. Dans les actes d'archives il n'est jamais fait mention de maladie professionnelle particulière.

Pour terminer sur cet aperçu succinct de l'activité professionnelle des artisans, nous pouvons signaler qu'à la veille de la Révolution, sur 800 habitants, il existe des cabaretiers, un boulanger, un tailleur d'habits, un cordonnier, un chapelier, deux avocats mais aucun potier selon Roger Dubois⁸⁴.

⁸³ BERTHELET Anne, *Les Pêcheur, une dynastie d'artisans potiers en Bas-Dauphiné*, Grenoble, Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, 2004, p.34.

⁸⁴ DUBOIS Roger, *Un village de la vallée du Grésivaudan : La Terrasse,...* p.87.

Conclusion

Pourquoi l'activité potière à La Terrasse s'est-elle éteinte ? Dans quelles conditions ? Nous n'avons pu le déterminer. A-t-elle d'ailleurs réellement cessé ? Ce point demeure sans réponse définitive. Notre seul indice indiquant qu'elle aurait pu s'éteindre n'est apporté que par les actes notariés et les matrices du cadastre. Ce cadastre remonte au milieu du XIXe siècle et nous avons dû, faute de temps, arrêter nos recherches au milieu du XVIIIe. Une étude plus recentrée permettrait peut-être d'en apprendre plus sur cette période d'activité et répondre notamment à cette interrogation.

Anne Berthelet note un « fort courant de migration au cours de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, généré par des raisons économiques, lorsque la population vivant des métiers de la terre est trop importante à un moment donné, comme cela pourrait être le cas à Erôme, ou insuffisante, comme ce pourrait être le cas avec l'arrivée de Marc Pêcheur à Roybon⁸⁵ ». Ce courant de migration peut-il s'appliquer à la première moitié du XVIIIe siècle ? Les potiers de La Terrasse ont-ils dû s'exiler par manque de travail et faute de clientèle ? La concurrence entre ces familles qui paraissent se connaître et participer activement à la vie sociale du village a-t-elle eu un effet pervers à l'échelle de l'ensemble de la corporation ? Pourquoi les derniers fils de potiers n'ont-ils pas repris la profession de leurs pères ?

Autant de questions qui sont soulevées au travers de ces recherches. Elles mériteraient certainement que l'on s'y attarde encore pour décrypter dans le détail le métier de potier à La Terrasse.

⁸⁵ BERTHELET Anne, *Les Pêcheur, une dynastie d'artisans potiers ...* pp. 32-34.

Conclusion générale

Ces recherches ont donné lieu à une véritable enquête conduisant à des réflexions, déductions et découvertes passionnantes. Volte-face, calculs pour le meilleur positionnement dans le temps, recoupages géographiques n'ont pas manqué dans notre parcours, participant à son intérêt.

Un point décevant pourtant que celui du manque d'informations concernant le matériel en particulier et donc le résultat du travail des potiers. Dans aucun acte il n'est fait mention de pot, d'extraction de la terre, d'inventaire de biens, de marchandise vendue ou exportée, de transmission de savoir. Ces recherches en archives n'ont donc pas permis de découvertes nouvelles sur l'artisanat lui-même, ses techniques de fabrication ou encore la commercialisation des céramiques. Il aurait été intéressant d'obtenir des renseignements plus précis sur cet aspect de la profession de potier à La Terrasse, contribuant ainsi à dévoiler ce métier manuel fort peu connu, voire inconnu, à cette époque et dans cette région du Dauphiné.

Il faut souligner aussi le fait que certains noms de famille sont identiques à La Terrasse mais ne correspondent pas à ceux des potiers : ceci a contribué parfois à la confusion dans la lecture des généalogies. Une autre difficulté rencontrée a pu concerner plus particulièrement les registres : certains actes n'ont pas pu être consultés en totalité, des registres étant mélangés et mal foliotés.

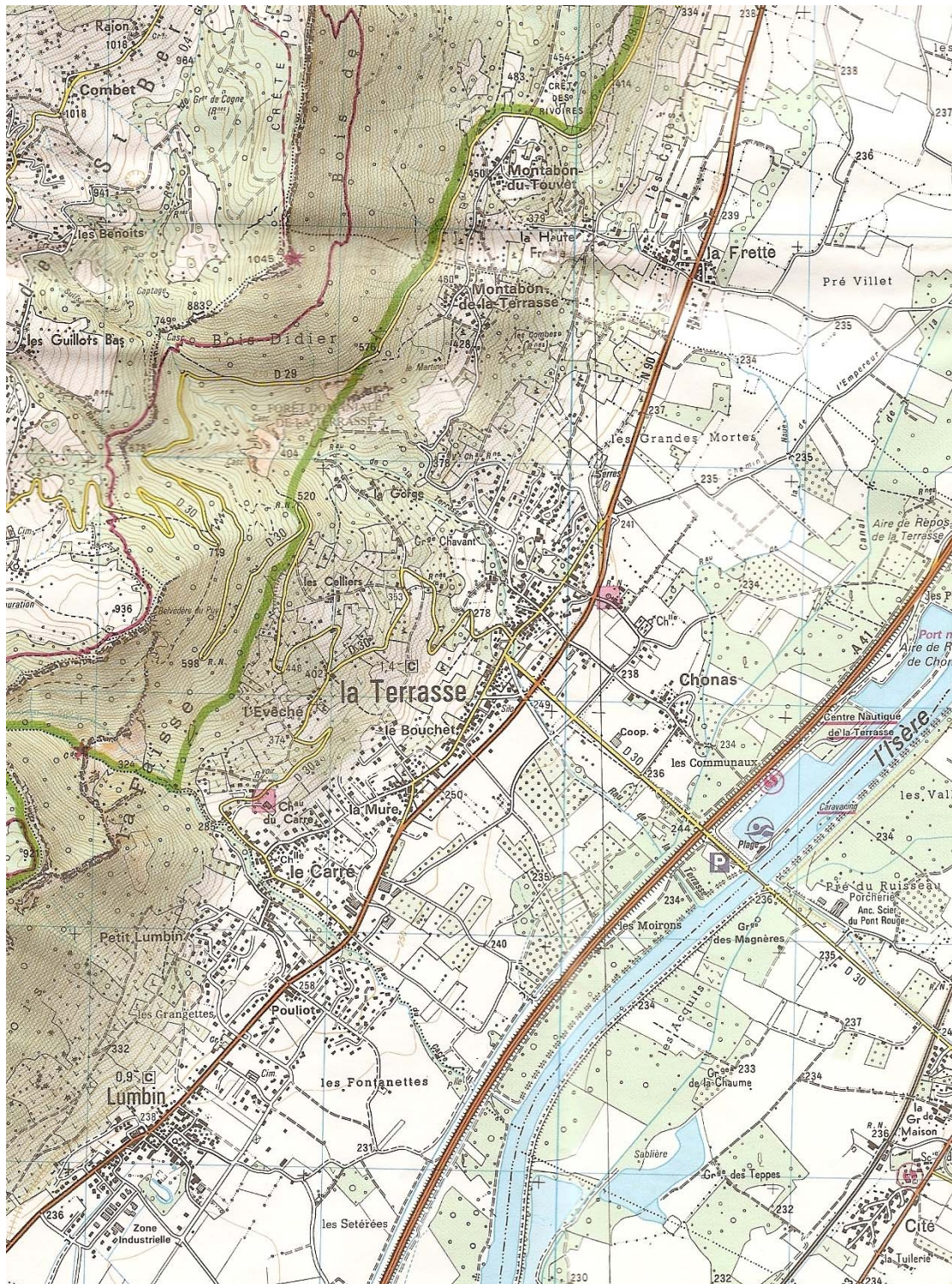
La première lignée de Pêcheur serait celle de Roybon selon Anne Berthelet. En effet, cette famille y est présente au tout début du XVII^e siècle. Les Pêcheur de La Terrasse ne se seraient-ils pas installés depuis plus longtemps encore ? Il faudrait reprendre une étude à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle dans les archives de La Terrasse pour obtenir peut-être une réponse.

Les échanges, les rapports considérés entre les céramistes, le fait que les lignées de Pêcheur sont nombreuses dans la région entre le début du XVII^e et du XVIII^e, laissent un aperçu de ce que pouvait être l'essor de la profession en Dauphiné à cette époque. Au-delà de la famille Pêcheur, il est d'autres artisans établis et bien implantés dans la région. Leur présence et leur implication dans la vie sociale de La Terrasse ne font aucun doute. Ces recherches n'ont été qu'une ébauche à l'étude des artisans potiers de l'Isère au XVII^e et XVIII^e siècle ; un examen plus poussé permettrait certainement de découvrir un

peu plus l'histoire de cet art en Dauphiné, dont les potiers de La Terrasse sont les dignes représentants.

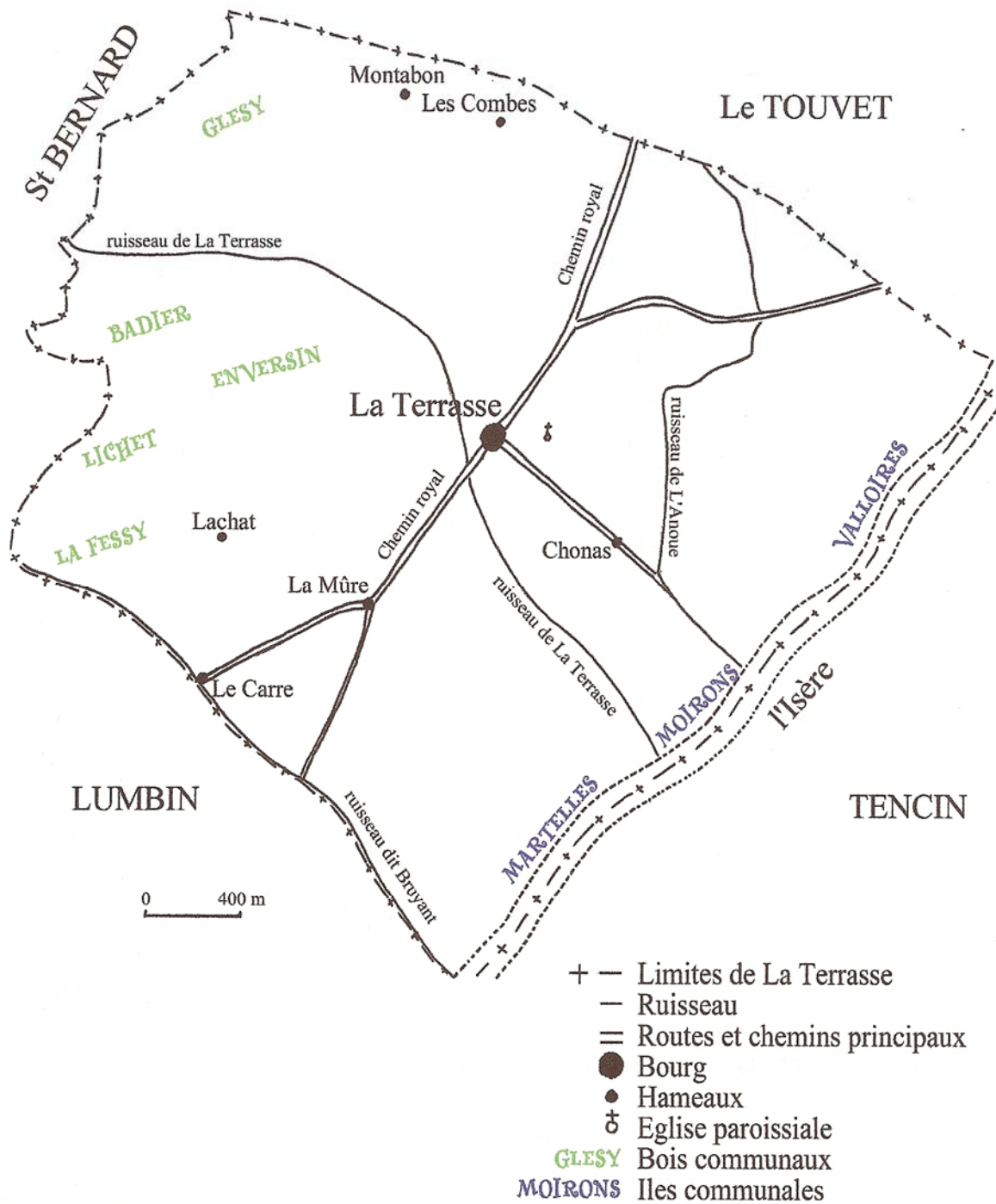
Annexes

Annexe 1 : Carte actuelle du Grésivaudan⁸⁶



⁸⁶ Carte IGN 3334 OT, massif de la Grande Chartreuse sud au 1/25 000ème.

Annexe 2 : Plan de La Terrasse au XVIII^e siècle⁸⁷



⁸⁷ GODIN Céline, *De la communauté à la commune, La Terrasse en Grésivaudan (1700-1830)*, Grenoble, Université Pierre Mendès France, Mémoire de Master Sciences Humaines ss la dir. d'Alain BELMONT, tome 2, 2000, p.3.

Annexe 3: AD Isère, 3 E 608, f° 81r à 87r, le 20 juin 1671, Testament de François

Pêcheur

« Au nom de Dieu soit fait et a tous sur et certain que lan de grace courant mil six cent septante un et le vingtieme jour du mois de juin avant midy pardevant le no[taire] soub[signe] present les temoins cy bas nommes cest personnellement estably Mr francois pescheur potier de terre de la Terrasse lequel de gre et libre volonte il a fait ses dispositions de derniere volonte nuncupative estant sain de ses sens vue memoire et entendement sestant muni du signe de la sainte croix sur son corps disant inomine filii spiritu sancty a fait recommander son ame a Dieu son createur a la glorieuse vierge Marie a tous les saints et saintes du paradis les supplie de bien vouloir interceder pour luy et recebvoir son ame dans le paradis lorsqu'elle sera separe de son corps a fait ses dispositions de vollonte comme sen suit que des biens quil a plu a Dieu luy donner en ce monde pour eviter proces entre ses enfants veut que son corps soit ensepulture a leglise de la Terrasse ou au lieu du cimetiere tel quil sera ... a propos par le sieur cure du lieu pour ce qui est de ses obseques et funerailles il sen remet a la volonte et discretion de son heritiere cy bas nomme donne et legue led[it] testateur a leglise de la Terrasse et la chapelle des penitents erige dans et celle pour prier dieu pour le salut de son ame la somme de trois livres payables une annee apres son deces plus donne et legue led[it] testateur par droit de legat et institution particuliere a francoise et anne peycheur ses deux filles naturelles et legitimes et la chascune dicelle la somme de cent livres payable par son heritiere ou heritier la moitie a lage de vingt cinq ans ou lorsqu'elle viendront a se colloquer en mariage et lautre moitie dans une annee apres moyennant quoy les exclus et dejette de ses biens item donne et legue led[it] testateur a Guigues Jacques et Jean peycheur ses enfants males naturels et legitimes et au chascun diceu la somme de septante quinze livres payable la moitie a lage de vingt cinq ans et lautre moitie dans une annee apres et ce pour tout droit de legat et institution particuliere moyennant quoy les exclus et dejette de pouvoir autre chose demander sur ses biens et jusqua ce ils seront nourris et entretenus sur ses biens et travaillant de leur pouvoir de meme les susd[ite] filles et auxquelles il sera fait leur sortie lorsqu'elle se marieront par son heritiere ou heritier plus donne et legue led[it] testateur a tous ses autre parents et pretendants a son heritage la somme de cinq sols moyennant quoy les exclus et dejette de pouvoir autre chose demander sur ses biens a eux payable une annee apres son deces et dautant que le chef et fondement de tous testament et linstitution dheritier ou heritiere sans quoy un testament ne pourroit estre valable et affair led[it] testateur au regard des autres biens meubles et immeubles droits noms et actions dont il na encore dispose il afaict crie instituer et nommer de sa propre bouche pour son heritiere universelle asscavoir est Marianne gueripel sa femme a la charge de payer ses dettes et legat et que par elle ses

funerailles soit faittes et accomplies a la charge de remettre sond[it] heritage auparavant son deces a celui de ses enfants male que bon luy semblera et qui mieux la servira luy portera honneur et respect et en cas que sad[ite] heritiere viendroit a decede sans avoir dispose de sond[it] heritage veut et entend led[it] testateur quil soit substitue en fabveur de Guigues peycheur aine cassant et revoquant led[it] testament tous autre testament quil pourroit avoir ci devant faitt voullant et entendant que le present soi seul ferme et vallable et sil ne vaut pas entendement veut quil vaille par droit de codicille donation a cause de mort et autre disposition de derniere vollonte que de droit il peut mieux valloir priant et recueillant les tesmoins cy bas nomme quil a vu et reconnu par leur nom et surnom den estre memoratifs et a moi no[taire] de faire le present acte et instituer publique ce qui a ete faitt et recite au Carre paroisse de la Terrasse dans la maison dud[it] testateur en presance de hon[et] pierre drevart du lieu de la Mure paroisse de la Terrasse, Louis Romanet maître Pierre Barut Flechet laboureur de Lumbin antsoine Pelousse laboureur de Saint Bernard Georges Pelouss aussi laboureur dud[it] lieu Maître esprit ayraud hoste dud[it] lieu du Carre et de Estienne Gautier fils a feu Claude du lieu de Saint Maximin (Pontcharra de nos jours) tesmoins requis et apelle a la requisition] dud[it] testateur signe led[it] Drevart non les autres tesmoins ny led[it] testateur pour ne scavoir escrire de ce enquis et requis. »

Signatures : Drevart Hote et Moy Notaire recebveur soub[signe] Ramel no[taire].

plante Moitti d'un an
appren Et ce pour tout droit selegat
proposon. veclud p de Tette d pounu
aute efose du andu suoflex brenve
Et appren ace. Thu fbon Nouvrie
Subetenu suoflex am y banalliam
dieu rounu d M. Jmen lin fudithu
fillien f au fqu illen de fwa fait deu
forti couquilleu ce Mamboum gaw
foz fwoct uoe on fwoct uoe qlund soum
legu led totatenu a Coufen anben
prouam ppetandun afoz fwoct uoe
founu d ling folu Mozenam quoz len
veclud p de Tette d pounu in aute efose
durant afoz fwoct uoe au fwoct uoe
vno amma appren foz dcedu Et dcentam
que le efose p foud unu el toum totatenu
Et d'instituon d fwoct uoe on fwoct uoe
founu quoz unu totatenu de pourroit
osier vallable et d'fait led totatenu
au Regard du anben d'ferm e Meublin
founu blut soum Il na treven d'fwoct uoe
Il a fait ace. Instituon pounu de
fa fwoct uoe pounu de quoz fwoct uoe
vno fwoct uoe affectuon et Marcaine
S'mbiul fa founu aler charge d'pays
fen d'pays p'legat p'quoz fwoct uoe fen
d'pays foud faitin p'pounu fen
alor charge el d'melb poudet fwoct uoe
an p'ou au au foz dcedu a celui el fen

**Annexe 4 : AD Isère, 3 E 1647/2, f°289v à 290r, le 3 septembre 1679, Priffait :
commande de bournaux à Guigues Pêcheur pour une fontaine**

« Aujourdhuy troisieme de septembre advant midy Mil six cent septante neuf pardevant moy le no[taire] soub[signe] furent present empersonne honn[ete] Jean perret perrochat aymard et pierre perret guigues Nicollas Imbert perret Laurens Boucher Louys Terros et pierre quichon tous laboureur des Combes paroisse de la Terrasse tant a leurs noms que de Nicollas Rollet de guigues percis et autre dudit lieu des Combes lesquels de gre ont donne et priffait a hon[ete] guigues pecheur pottier de terre dud[it] la Terrasse present et acceptant de faire de mettres au lieu ou il luy sera marque des Bourneaux bon et revenu bien simantes pendant le lon de douze toises en bon pere de famille et faisant par lesdits habitant des Combes tous les fosses et les Recouvrements necessaire lesquels Bourneaux bien simantes led[it] pecheur promet de les maintenir pendant deux annees a commencer du jour que la fontayne quil feront couller dedans fluera lesd[it] douze toises pour le pris et somme de douze livres quinze sols a doute de quoy a este present et rellement deslivre aud[it] pescheur de quatre livres scavoir du chefs dud[it] Nicollet vingt sols et desd[it] perrochat Balthazard Imbert pierre perret et Louys Terros chascun dix sols et le surplus sera paye aud[it] pescheur aux vandanges prochaines pour la suite de quoy les sus bas nommes des Combes soblige les uns pour les autres et le chascun deux seul pour le tout sans daucun daction ny ordre de declaration a quoy ils ont renonces comme aussy ils ont convenu quand le temps de vandanges il sera fait esgalysation par moy notaire de ce que le chascun desd[it] habitants des Combes deura suporter pour sa part apres quoy que les reffuzant il seront contraint aux fermes ordres Moyennant quoy led[it] pescheur promet de rendre fait et parffait led[it] travail de douzes toises de lon de Bourneaux quil fournira bien et simantes dans quinze jours et feront lesd[it] habitants le charroir [transport] desd[it] Bourneaux sur les lieux et pour lobligation et assurance de tous ce que de ce les partyes ont passe toutes les obligations submission renonciation et clauses fait et passe a la Terrasse dans la maison de Moy no[taire] en presence de Sieur Benoit Bonne dud[it] lieu et honneste guigues Roux Boudiat laboureur dud[it] lieu tesmoins requis et signe led[it] Bonne non led[it] Roux ny toutes les partties pour ne scavoir de ce enquis et requis. »

Signatures : B. Bonne

Pillot notaire.

**Annexe 5 : AD Isère, 3 E 623, f° 23v à 24r, le 12 novembre 1696, testament de
Guigues Pêcheur**

« Pardevant moy notaire royal de Crolles soub[signe] ce douzieme jour du mois de novembre mil six cent quatre vingt seize apres midy sest en personne estably honneste Guigues Pescheur potier de terre du lieu du Carre amaud de la terrasse lequel de son gre et libre vollonte se voyant indispoze de maladie corporelle dans son lit neantmoins ayant lusage de tout son bon sens memoire et entendement sachant quil ny a rien de plus certain que la mort et rien de plus incertain que lheure dicelle a desclare en presance de moy notaire vouloir faire sa disposition et derniere volonte nuncupative a la forme que cy apres premier sest munis du signe de la sainte croix sur son corps disant inomine pater et spiritus sancty amen a recommande son ame a Dieu le suppliant par les merittes de sa mort et passion et par lintercession de la glorieuze vierge Marie le mettre dans son royaume de paradis au nombre des bienheureux, estre ensepulture au cimetiere de leglise dud[it] la terrasse pour ce quy est de ses obseques et funerailles il les remet a la volonte et discretion de son heritiere bas nomme item donne et legue a leglise dud[it] lieu de la terrasse une livre payable entre les mains de lEglise pour réparation dicelle une année apres son deces plus donne et legue a anne, anthoiny Magdelaine dimanche pecheur ses filles naturelles et legitimes et a la chascune dicelles la somme de trente livres payable icelle somme par son heritiere lorsquelles auront actain lage de vingt cinq ans ou lorsquelle trouveront leur parti en mariage et jusques a ce elles seront nourries et entretenues dans sa maison en travaillant de leur povor moyennant quoy les exclus et dejette de tout autre choze demander sur ses biens les faisant en ce ses heritieres particulieres plus donne et legue a Jaques Peycheur son fils naturel et legitime semblable somme de trante livres payables par sad[ite] heritiere lorsqu'il aura actain lage de vingt cinq ans moyennant quoy lexclu et dejette de tous ses autres biens et le faisant son heritier particulier, item donne et legue aux posthumes ou posthumes don Mag[deleine] Roux Boudias sa chere femme se trouvoit enseinte semblable somme de trante livres payable comme dessus moyennant quoy les exclus et dejette de pouvoir aultre choze demander les faisant en ce son heritiere particuliere, et ce tout ses autres parants et pretendants a son heritage leur donne et legue la somme de cinq sols payable dans une année apres son deces et aultre au residus de ses autres biens meubles et immeubles droites noms et actions dont il na encore dispoze il a fait crier nomme et instituer pour son heritiere universelle lad[ite] Mag[deleine] Roux Boudias sa bien eyme femme (...) a la charge de payer ses dettes et legat ses funerailles faictes et accomplies a la charge aussi de rendre sond[it] heritage a lun de ses enfants qui mieux le servira. Et quy luy sera plus obbeyssant led[it] Jacques peycheur son fils prefferer aux filles, ceci estant sa derniere vollonte nuncupative cassant et revocant tous autres testaments quil

pouvoit avoir cy devant fait voullant que le present soit seul ferme et valable et sil ne veut par testament veut quil vaille pour droit de codicille donation a cauze de mort ou autrement que ces droits il pourra mieux valloir priant et requerant les tesmoins quil a mande et recommande den estre memoratif et moy notaire en faire acte ce que jay fait et stipulé aud[it] lieu du Carre dans la maison dud[it] testateur presant honneste Joseph et Claude Romanet pere et fils laboureur dud[it] lieu du Carre francois gautier et pierre gautier tisserand dud[it] honeste Eymard Duc fils de feu Estienne potier de terre dud[it] lieu Estienne Blanc de la tronche tisserand a present en ce lieu et andré talin laboureur du lieu de la mure paroisse de la terrasse tesmoins requis signe lesd[it] pierre gautier et Duc non les autres tesmoins led[it] testateur pour ne scavoir escrire de ce enquis et requis. »

Signatures : Eymard Duct

Gautier

Ramel notaire

**Annexe 6 : AD Isère, 3 E 1647/2, f° 173 à 175, le 23 décembre 1709, testament
d'Honoré Jourdant-Guerlin**

« Au nom de Dieu soitil que ce jourdhuy vingtroisieme du mois de decembre avant midy mil sept cent neuf pardevant moy notaire a la terrasse sousigne sest estably honneste honoré Jourdant maitre pottier de terre de lad[ite] terrasse lequel de gres estant dans son lit atain de maladie corporelle et neantmoins jouïssant dun parffait uzage de la raison memoire et entendement considerant lincertitude de lheure de la mort a tous humains assure a voulu dispose de ses biens que dieu luy a donne a leffet de quoy il a fait son testament nuncupatif et disposition de sa derniere volentée comme sensuit premier a fait le signe de la croix sur son corps et recommandé son ame a Dieu le priant de luy faire misericorde par lintercession de la sainte Vierge et de tous les saints elizant la sepulture au cimetiere de leglise de lad[ite] terrasse au val de ses predecesseurs et pour ses obseques et funerailles il les remet a la discretion de son heritier cy bas nommé lequel il charge de faire dire six messes par monsieur le curé dud[it] lieu pour le repos de son ame apres son deces, donne et legue led[it] testateur par droit de legat et institution particuliere a Izabeau Jourdant sa fille la somme de dix huit livres payables une année apres le deces dud[it] testateur sans aucun intheret est ce outre et pardessus ce quy luy a esté constitué dans son contrat de mariage avec Claude Pillot receu par maitre Claude Pillot notaire pour tous les droits quelle pourroit pretendre sur les biens de son pere et mere et parce que le choix et fondement de tout bon et valable testament est linstitution dheritier a cette clause led[it] testateur en tous ses biens desquels il na cy dessus disposer il a fait cré et instituer son heritier universel le nommant de sa propre bouche scavoir jacques Jourdant son fils naturel et legitime (...) estant payé sans figure de proces ceci estant son dernier et valable testament nuncupatif et disposition de sa derniere volonte qui veut valloir par droit de testament codicille donation a cause de mort ou par toutte autre forme qu'il pourra mieux valoir de droit cassant revocant et annulant tout aultre quil pourroit avoir cy devant fait et que le present subsiste suivant sa forme et entendement priant et requerant les tesmoigts cy bas nommés qu'il a fait appeler et quil a bien (...) nommés d'en estre memoratif et moy notaire en faire acte publique jay fait et recité au lieu du Carre paroisse de la terrasse dans la maison dud[it] testateur en presance de honeste Marc Duc pottier de terre, Jaques philibert maitre menuisier, Guillaume philibert laboureur rentier de Mr de Sautereau, Guigues bouchin vigneron Michel Romanet pierre philibert fils a feu francois et Jean chepvrier aussy vigneron tous habittants de lad[ite] terrasse et S[ieu]r Jaques Anthoine precepteur de ChateauRoux habittant a presant en ce lieu temoingts requis ledit Marc Duc Jaques et pierre philibert aveq led[it] sieur anthoine non les autres ny led[it] testateur pour ne

scavoir de ce enquis et requis, ayant led[it] testateur desclaré que son héritage ne peut valoir que quatre vingt dix livres en deniers. »

Signature : Anthoine,

Marc Duc

Jacques philibert

Pierre philibert

Pison notaire

145

Notaire en faire acte public que par fait et
 fait au lieu de Carroy arroisse de la terre de
 dans la vicairie d'icelle. Et par devant de bon
 Marc duc pottuis de France, Jacques philibert
 menupier, Guilhaume philibert Laboureur Pentier
 de v. de l'autre au, Guignat Couffin Vigneroy
 Michel Romanet Vigneroy pierre philibert fil
 a feu francois, et Fay Chopurice aussy Vigneroy
 tous habitans de lad. terre de Carroy et de Jacques
 anthoine precepteur de l'hatra de Carroy habitans a
 present en le lieu de Carroy. Requies le dit jour
 de Carroy le dit jour de Carroy et de Carroy
 de Carroy le dit jour de Carroy, ayant les parties de lad.
 que soyz huiage de Carroy de Carroy de Carroy
 dix liers et de Carroy

Antoine M. duc Jacques philibert
 pierre philibert

Dison

Cor. de Carroy le dit jour de Carroy
 1456 de Carroy le dit jour de Carroy
 de Carroy le dit jour de Carroy

Annexe 7 : Généalogies des potiers de La Terrasse : les noms écrits en rouge correspondent à des noms de potiers.

Famille PECHEUR :

François PECHEUR (testament le 20.06.1671) et Marianne GUERPEL

ENFANTS :

- Anne PECHEUR

- Jean PECHEUR

- Françoise PECHEUR (déjà décédé en 1679) : se marie le 10 avril 1672 avec François EMBLARD fils à Nicolas et Claude GAUDOS.

François EMBLARD se remarie ensuite, Jacques son fils se marie en 1695.

- Guigues PECHEUR (testament le 12.11.1696) : se marie le 6 février 1677 avec Madelaine ROUX BOUDIAS (testament en 1727) fille de Pierre et Bastiane SELMOS de La Terrasse, sœur d'Antoine et Guigues ROUX (tailleur d'habits de La Terrasse).

ENFANTS : - Jacques, Anne, Antoinette, Madeleine, Dimanche PECHEUR.

- Jacques PECHEUR (déjà décédé en 1704) : se marie le 1er janvier 1696 avec Catherine CHEVRIER DANAGNOT veuve de Nicolas CHEURIER MALADAN.

ENFANTS : - Benoît PECHEUR, vigneron de La Terrasse : se marie le 4 novembre 1725 avec Anne RICHARD fille de François RICHARD vigneron de La Terrasse.

Famille JOURDANT-GUERLIN :

Honoré JOURDANT-GUERLIN et Marguerite TALLIN en 2ème noces

ENFANTS :

- Jacques JOURDANT-GUERLIN : se marie le 6 novembre 1701 avec Jeanne PERRET TILLOT, fille de Michel

le 6 février 1710 : remariage de Jacques avec Madeleine PERRET TILLOT fille d'Antoine PERRET TILLOT.

- Jean JOURDANT-GUERLIN

- Isabeau JOURDANT-GUERLIN + Claude PERRET TILLOT fils de Michel

Famille DUC-SALAVIN :

Pierre SALAVIN (déjà décédé en 1672) et ?

ENFANTS :

- Louise SALAVIN : se marie le 26 février 1673 avec Charles GAUDOS (déjà décédé en 1688)

- Marie SALAVIN + Etienne DUC (déjà décédé le 12.10.1693)

ENFANTS : - Louis DUC

- Marc DUC : se marie le 22 mai 1700 avec Cécile PHILIBERT
veuve de Jacques AMBLARD

- Eymard DUC

AUTRES POTIERS CITES OCCASIONNELLEMENT :

- Denis VIGAT potier de La Flachère ;

- François et Jacques AMBLARD, potiers de St Pancrasse ;

- Jean PECHEUR fils de Gaspard PECHEUR, potiers à Roybon.

Table des Annexes

<u>Annexe 1</u> : Carte actuelle du Grésivaudan (carte IGN 3334 OT, massif de la Grande Chartreuse sud)	64
<u>Annexe 2</u> : Plan de La Terrasse au XVIIIe siècle	65
<u>Annexe 3 et 3 bis</u> : AD Isère, 3 E 608, f°81r à 87r, le 20 juin 1671, Testament de François Pêcheur	66
<u>Annexe 4 et 4 bis</u> : AD Isère, 3 E 1647/2, f°289v à 290r, le 3 septembre 1679, Priffait : commande de bournaux à Guigues Pêcheur pour une fontaine	71
<u>Annexe 5 et 5 bis</u> : AD Isère, 3 E 623, f°23v à 24r, le 12 novembre 1696, testament de Guigues Pêcheur	73
<u>Annexe 6 et 6 bis</u> : AD Isère, 3 E 1647/2, f°173 à 175, le 23 décembre 1709, testament d'Honoré Jourdan-Guerlin	77
<u>Annexe 7</u> : Généalogies des potiers de La Terrasse	81

Table des matières

Introduction générale	3
Remerciements	5
Sources	6
Bibliographie	7
<u>Chapitre premier : Etude des sources</u>	11
Introduction	12
I) <u>La Terrasse en Grésivaudan :</u>	13
1)- Situation géographique	13
2)- Historique de la commune	15
II) <u>Les sources de l'étude :</u>	16
1)- Les notaires de Crolles et de La Terrasse	16
2)- Les différents types d'actes	19
3)- Le cadastre napoléonien, les parcellaires et les patentes	22
Conclusion	25
<u>Chapitre deuxième : Les familles de potiers</u>	26
Introduction	27

I) <u>La famille Pêcheur :</u>	28
1)- Une branche des Pêcheur en Isère et Drôme	28
2)- Une famille de potiers à La Terrasse, deuxième moitié du XVIIe siècle-début du XVIIIe siècle	29
II) <u>Les Duc et Salavin :</u>	35
1)- Un mariage intéressé ?	35
2)- Louis Duc, marchand potier de terre	38
III) <u>La famille Jourdant-Guerlin et les potiers occasionnels à La Terrasse :</u>	42
1)- Honoré Jourdant-Guerlin et son fils	42
2)- Les liens avec les potiers de la région	45
Conclusion	47
<u>Chapitre troisième : L'activité potière à La Terrasse</u>	49
Introduction	50
I) <u>Economie et production :</u>	51
1)- Situation des potiers et liens économiques	51
2)- Les fragments de poteries découverts à La Terrasse	53
3)- De la commande à l'élaboration d'une fontaine, une autre activité des potiers	55
II) <u>La fin de l'activité :</u>	57
1)- A travers le cadastre, les parcelles et les patentes	57

2)- A travers les actes notariés	58
Conclusion	60
Conclusion générale	61
Annexes	63
Table des annexes	83
Table des matières	84

Résumé :

Partant de l'étude des actes notariés, cadastre et parcellaires de La Terrasse déposés aux Archives municipales de l'Isère, ces travaux précisent les généalogies de quelques familles de potiers de terre entre 1672 et 1713.

Les sources sont détaillées, ainsi que la géographie et l'Histoire des lieux concernés, pour mieux comprendre le contexte.

Trois familles principales se partagent la production de céramiques dans le village au cours de la période étudiée : les Pêcheur que l'on retrouve aussi à Voiron et Roybon à la même époque, les Duc ainsi que les Jourdant. C'est au hameau du Carre, près du ruisseau du petit Lumbin, que l'installation probable de ces potiers de terre est localisée.

D'autres potiers sont cités occasionnellement dans les actes, à La Terrasse ainsi qu'à la Flachère, commune distante de quelques kilomètres. L'activité potière, traduite au travers des actes notariés et du cadastre, diminue progressivement à partir de 1710 pour disparaître totalement dès 1713.

Ces recherches sont axées uniquement sur les potiers et leurs familles, non pas sur leurs productions. Une unique mention dans les actes des notaires révèle l'activité de fontainier en plus de potier pour un fils Pêcheur, lors d'une commande de bournaux (tuyaux) de fontaine.

L'on retrouvera, à la fin de ce mémoire, quelques actes notariés retranscrits ainsi que les généalogies des potiers de terre.

Mots clés : potiers de terre, Grésivaudan, époque moderne, artisans, céramiques en Dauphiné, vaisselle de terre, la famille Pêcheur.